

République Démocratique du Congo  
Ministère du Plan  
**Unité de Pilotage du Processus DSRP**  
KINSHASA/ GOMBE

---

---

DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION  
DE LA PAUVRETE

**Province du Maniema**

(Draft 03 finalisé)

Kindu, février 2006

[mwamalu@yahoo.fr](mailto:mwamalu@yahoo.fr)

Tél. 0998878705

## TABLE DES MATIERES

Table des matières  
 Liste des tableaux  
 Liste des acronymes

## INTRODUCTION

### **Chapitre I : Contexte de l'élaboration du DSRP**

- 1.1. Contexte physique et administratif
- 1.2. Contexte politique et institutionnel
- 1.3. Contexte économique
- 1.4. Contexte social et culturel

### **Chapitre II : Processus d'élaboration du DSRP Provincial**

- 2.1. Volonté politique du Gouvernement et de l'Exécutif Provincial
- 2.2. Mise en place du Comité Provincial de lutte contre la pauvreté
- 2.3. Elaboration de la Monographie Provinciale
- 2.4. Consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base
- 2.5. Enquête sur les conditions de vie des ménages, l'emploi et le secteur informel
- 2.6. Enquête sur la perception de la pauvreté
- 2.7. Rédaction et Validation du DSRP Provincial

### **Chapitre III : Diagnostic provincial de pauvreté et efforts de lutte contre la pauvreté**

- 3.1. Diagnostic provincial de pauvreté (secteur par secteur)
- 3.2. Déterminants ou causes de la pauvreté
- 3.3. Efforts de lutte contre la pauvreté
  - 3.3.1 Partenariat (initiatives) National
  - 3.3.2 Partenariat Provincial
  - 3.3.3 Partenariat avec la communauté International
  - 3.3.4 Partenariat avec les Communautés de Base

### **Chapitre IV : Stratégie de Réduction de la Pauvreté**

- 4.1 Paix, Bonne Gouvernance et Décentralisation
  - 4.1.1. Paix
  - 4.1.2. Bonne Gouvernance
  - 4.1.3. Décentralisation
- 4.2. Croissance pro-pauvre (selon chaque province)

- 4.2.1. Secteur Agriculture, Pêche, Elevage (Problème, cause, stratégie)
- 4.2.2. Secteur Mines (Problème, cause, stratégie)
- 4.2.3. Secteur privé (problème, causes stratégie)
- 4.2.4. Secteur Environnement (forêt) (Problème, cause, stratégie)
- 4.2.5. Secteur Emploi (Problème, cause, stratégie)

#### 4.3. Réhabilitation et construction des infrastructures de base

- 4.3.1. Infrastructures de transports et communication
- 4.3.2. Infrastructures énergétiques
- 4.3.3. Infrastructures sociales

#### 4.4. Renforcement du Programme Développement Humain

- 4.4.1. Secteur Santé et Nutrition
- 4.4.2. Thème VIH/SIDA
- 4.4.3. Secteur Education
- 4.4.4. Secteur protection des Groupes Vulnérables
- 4.4.5. Secteur culture et Technologie de l'information et de communication
- 4.4.6. Secteur Cadres de vie (habitat, eau, assainissement)
- 4.4.7. Thème Genre

#### 4.5. Renforcement de la lutte contre la pauvreté urbaine

#### 4.6. Appuis à la dynamique communautaire pour la réhabilitation des ménages

#### 4.7. Secteur privé

### **V : Mécanismes de mise en œuvre du DSRP et conditions de réussite**

#### 5.1 Mécanismes de financement de la stratégie

- 5.1.1. Cadre de dépenses à Moyen Terme
- 5.1.2. Mobilisation des ressources budgétaires de la province
- 5.1.3. Mobilisation des ressources du Trésor Public
- 5.1.4. Solidarité Internationale
- 5.1.5. Ressources de l'initiative PPTÉ
- 5.1.6. Participation des organisations des communautés de Base

#### 5.2. Mécanismes de suivi-évaluation participatif

- 5.2.1. Indicateurs de suivi-évaluation
- 5.2.2. Cadre institutionnel de suivi-évaluation
- 5.2.3. Mode de suivi-évaluation participatif
- 5.2.4. Contrôle citoyen de l'action publique

#### 5.3. Contraintes dans la mise en œuvre du DSRP Provincial

### **Résumé Exécutif**

Créée par l'ordonnance n° 88/031 du 20 juillet 1988, la Province du Maniema est encore jeune. En effet, elle est l'une de trois provinces issue de l'éclatement de l'ancienne Province du Kivu.

Sa subdivision administrative comprend : 7 territoires, 3 communes, 34 collectivités secteurs et chefferies, 6 quartiers, 317 groupements, 2208 villages.

Enclavée, la Province du Maniema n'a aucune frontière avec les pays voisins. La population totale de la province est estimée à 1.802.913 habitants en 2004 sur une superficie de 132.250 Km<sup>2</sup>.

Province en état post-conflit, le Maniema a subi toute sorte d'affres de guerre de 1996 à 2003 (destruction des infrastructures de base, pillages, viols...) qui ont déstabilisé les institutions administrative politiques, économiques ainsi que celles du secteur privé.

Parmi ses problèmes majeurs, nous citerons :

- la dégradation très avancée des routes ;
- la régression de la production agricole ;
- la quasi inexistence du courant électrique ;
- l'accessibilité difficile aux soins médicaux et à l'eau potable.

Cependant, l'on observe que petit à petit, les institutions tant publiques, privées qu'internationales tentent d'accompagner la population dans ses efforts de reconstruction et de lutte pour la survie.

Par ailleurs, les conflits armés ont durement frappé la Province du Maniema en traînant les déplacements forcés de la population vers les zones moins troublées, la dispersion des villages, la recrudescence des IST et de VIH/SIDA, la résurgence des certaines maladies endémiques autrefois éradiquer, les violences sexuelles ainsi le recule des activités culturelles, la marginalisation de la femme et de groupes vulnérables : enfants, personnes âgées...

En vue de réduire la pauvreté, plusieurs stratégies devront être mise en œuvre, à savoir :

- réhabiliter et construire les infrastructures de base,
- prendre en charge les victimes de guerre,
- discipliner les agents de l'ordre,
- impliquer la population de la gestion de la chose publique,
- reformer l'administration publique et la justice,
- réhabiliter et renforcer le mécanisme de contrôle,
- encadrer et relancer les activités artisanales,

- promouvoir l'intégration socio - économique des personnes vulnérables.

## Introduction

### Contexte et justification

La République Démocratique du Congo est comptée parmi les pays pauvres très endettés du monde malgré ses immenses potentialités naturelles, économiques, **humaines, du sous-sol etc.** La population congolaise vit dans une pauvreté extrême aggravée par des événements multiples dont la mal gouvernance, les guerres, les crises politiques consécutives à la longue et difficile transition politique. Près de 80 % de sa population survivent à la limite de la dignité humaine.

Les ménages congolais, particulièrement ceux vivant dans les régions affectées par les conflits, ont payé un lourd tribut. Ils ont vu leurs actifs essentiels de la vie considérablement détruits. L'accès aux services et aux infrastructures socio-économiques de base a été considérablement réduit. Les mouvements migratoires intenses des régions Est vers les Zones non en conflits, surtout vers les milieux urbains, ont exacerbé la vulnérabilité de populations.

**Le bien-être des enfants a été continuellement menacée par la persistance des conflits, la détérioration massive du secteur public... avec pour conséquence : la déperdition scolaire, le VIH/SIDA, les phénomènes « enfants de la rue », « enfant séparé des familles »...**

La Province du Maniema, comme toutes les autres provinces de l'Est de la RDC, n'a pas été épargnée par les affres des guerres, ce qui n'a fait que retarder son processus de développement. Cette province, jadis grenier des provinces environnantes de par sa production agricole, ne parvient même plus à assurer l'autosuffisance alimentaire de sa propre population.

Face à la situation de crise prolongée, le Gouvernement s'est résolument engagé depuis 2001 à restaurer la paix et l'unité du pays, à reconstruire un État moderne, à rétablir les équilibres macroéconomiques longtemps rompus, à relancer la croissance, et à faire face aux besoins urgents créés par les conflits et les catastrophes naturelles, conditions sine qua non pour un développement durable.

C'est ainsi que plusieurs schémas ont été envisagés dont le processus de réformes économiques, politiques et sociales de grande envergure que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a amorcé depuis l'année 1999.

Il s'est ainsi engagé à faire de la lutte contre la pauvreté le cheval de bataille de toutes ces réformes. Cet engagement permettra d'élaborer le Document Intérimaire des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) entre juillet 2001 et février 2002. Ce dernier couvre la période de la réhabilitation et de la reconstruction du pays (2002-2005) et, sera relayé, à partir de 2005, par le DSRP final dont l'enjeu est de relancer une croissance robuste, pro-pauvre et durable.

La situation des enfants de la RDC nécessitant une amélioration urgente, le DSRP présente une opportunité potentielle d'accomplir cette tâche. L'intégration de la dimension enfant dans le DSRP a permis notamment d'identifier les interventions prioritaires en faveur des enfants se trouvant dans des circonstances exceptionnellement difficiles et de s'accorder sur les résultats stratégiques attendus de la lutte contre la pauvreté de ces vulnérables.

La nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté se veut un processus participatif et décentralisé. La RDC est un sous continent dans un continent. Les réalités et les problèmes de la pauvreté se présentent très différemment d'une province à une autre. C'est pourquoi, il y a nécessité de doter chaque province de son propre DSRP et plus tard chaque territoire ou communauté de son document communautaire.

Sous cette vision, la Province du Maniema élabore son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté après les consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base et l'élaboration de la monographie provinciale.

En tant que tel, le DSRP de la Province du Maniema articule son contenu conceptuel et ses perspectives temporelles dans le cheminement de la vision 11/25 définies par le DSRP national.

Les développements qui suivent s'articulent autour de cinq chapitres. Le premier expose brièvement le contexte d'élaboration du DSRP de la Province du Maniema (physique et administratif, politique et institutionnel, économique et socioculturel). Le second chapitre évoque le processus d'élaboration du DSRP provincial. Le troisième fait le point sur le diagnostic de la pauvreté et les efforts de lutte contre la pauvreté dans la Province du Maniema. Dans les quatrième et cinquième chapitres, nous procédons successivement à l'examen en détail du contenu de stratégies de réduction de la

pauvreté et de mécanismes de mise en œuvre de ces stratégies et leurs chances de réussite.

## La vision 11 / 25

La vision du développement durable de la RDC (11/25) est formulée en termes des résultats attendus de l'application du DSRP.

Elle repose sur les dix points qui feront de la RDC une société d'espoir. Ces points concernent notamment :

1. Valeurs cardinales et mode de gouvernance
2. Unité nationale et intégrité du territoire
3. Justice, égalité et Etat de droit
4. Travail, richesse, prospérité et développement
5. Paix et solidarité
6. Environnement et aménagement du territoire
7. Ethique et culture
8. Grandeur et humanisme
9. Sécurité globale
10. Société d'espoir

La matérialisation de cette vision dans le DSR provinciale du Maniema consistera à opérer un exercice de réhabilitation des ménages pauvres sur base de l'acquisition des actifs jugés indispensables à la réussite de la lutte contre la pauvreté.

Encadré n° 1.

Vision 11/25 : Valeurs cardinales

### Valeurs cardinales et mode de gouvernance

Grâce à une éducation libératrice et une démocratie pluraliste, participative et égalitaire, le peuple congolais cheminera, avec courage, détermination et cohésion vers l'horizon de l'an 2030 en prenant appui sur les valeurs cardinales du Congo qui sont **justice, paix, solidarité et travail**.

#### A. Justice, Egalité et Etat de droit

En 2030, tous les citoyens sont égaux et soumis à la rigueur de la loi. Et, l'Etat

de droit assure à tous, la jouissance de liberté, d'une justice distributive ainsi que la sécurité pour leur propre personne et pour leurs biens.

### **B. Paix**

En 2030, grâce à la position géostratégique du Congo, la zone d'influence directe s'appelle désormais « le bassin économique du Congo. le développement du Congo entraîne celui de l'Afrique Centrale et soutient de toute l'Afrique ». la paix et prospérité assurent le rayonnement, la puissance et le prestige du pays au sein de la sous-région, de l'Union Africaine e dans l'espace mondialisé.

### **C. Ethique et culture**

En 2030, la société congolaise cultive le sens du sacré et de la transcendance. Elle défend un humanisme communautaire ainsi que les valeurs spirituelles. Le patrimoine touristique est inventorié.

### **D. Unité nationale, solidarité et intégrité du territoire**

En 2030, sécurisés et défendus par une armée et police de patriotes, les congolais vivent dans l'unité et la solidarité sur les 2.345.000 km<sup>2</sup> du territoire national, d'Est à l'Ouest, du Nord au Sud où flotte le drapeau national.

### **E. Environnement et aménagement du territoire**

En 2030, de nouvelles métropoles naissent dans le centre, l'est et le nord du pays et ce, dans un environnement assaini. Les alentours de villes et de villages sont reboisés. Les sources de pollution sont maîtrisées. La loi foncière reconnaît aux communautés locales leurs droits de propriété.

### **F. Travail, richesses, prospérité et développement**

En 2030, le peuple congolais est un peuple travailleur et industriel. Il connaît la nature, la qualité et la valeur de son patrimoine, gère et exploite avec intelligence et patrimoine toutes ses ressources naturelles du sol et du sous-sol.

### **G. Société d'espoir**

En 2030, le Congo abrite une société d'espoir où il fait bon naître et vivre, et où l'espérance de la vie de la population est devenue longue.

Les savants, les hommes de culture et de sciences y sont respectés. Avec le concours de leaders politiques, ils développent des mécanismes adéquats de lutte contre le retour de la pauvreté, sous quelque forme que ce soit.

## chapitre 1 : CONTEXTE DE L'ELABORATION DU DSRP

### 1.1. Contexte physique et administratif :

La Province du Maniema, d'une superficie de 132.250 km<sup>2</sup>, est située presque au centre de la RDC. Elle partage les frontières communes avec cinq (5) provinces qui sont : Orientale au Nord, Katanga au Sud, Kasai Oriental à l'Ouest, Sud et Nord-Kivu à l'Est. Elle est une province enclavée n'ayant aucune frontière avec **les** pays voisins.

Le climat du Maniema est chaud et humide. Le fleuve Congo traverse la Province et onze affluents importants viennent s'y verser. Ce qui détermine les principales activités de la province qui sont l'agriculture et la pêche. La forêt y est abondante et plusieurs ressources minières dont l'or, le coltan, la cassitérite, le diamant y sont exploitées.

Créée par l'Ordonnance n° 88/031 du 20/07/1988, la Province du Maniema est l'une des trois provinces issues de l'éclatement de l'ancienne Province du Kivu.

Elle est subdivisée en : 7 Territoires, 3 Communes, **34 Collectivités Secteurs et chefferies**, 6 quartiers, 317 groupements, 2808 villages.

La population totale de la Province est estimée à 1.808.913 habitants en 2004, selon le **rapport de la Division Provinciale de l'Intérieure**.

### 1.2. Contexte politique et institutionnel

La Province du Maniema est en état de post- conflit. Elle a subi toutes sortes **d'affres** des guerres de 1996 à 2003 : destructions, pillages, viols, etc. Cet état des choses consacre la déstabilisation des institutions administratives, politiques, économiques ainsi que **celle** du secteur privé.

Actuellement, on observe une effervescence des partis politiques et un défilé des politiciens venant préparer leurs élections aux fonctions politiques. On observe également que petit à petit les institutions tant publiques que privées s'y installent et accompagnent la population dans ses efforts **de reconstruction** et de lutte pour la survie. Cependant, beaucoup reste **à faire** pour une Province enclavée et peut-être la plus pauvre du pays.

### 1.3. Contexte économique

Les effets néfastes de la guerre ont entraîné la destruction totale du tissu économique de la province au point où la SOMINKI et la COTONNIERE, principales forces industrielles de la province, ont dû arrêter de fonctionner, mettant en chômage leurs travailleurs et réduisant ainsi les activités des sociétés connexes (assurances, banques, SNEL, REGIDESO).

L'exploitation industrielle des matières **minérales** comme la cassitérite et l'or par la SOMINKI a cédé la place à l'exploitation artisanale qui attire des opérateurs économiques de partout, surtout pour le diamant et le coltan, exportés frauduleusement vers les pays de l'Est et qui ont beaucoup contribué au financement des activités des guerres.

L'on observe enfin la destruction des infrastructures de transports et de communications en général. Le chemin de fer inexploité depuis plus de sept ans vient d'être réhabilité en 2004 et redonne un souffle nouveau à la Province. Cependant, les infrastructures de transports routiers se trouvent encore dans leur état de la dégradation et ne facilitent pas l'accès aux services de base et surtout à la commercialisation des produits agricoles.

### 1.4. Contexte social et culturel

**Les conflits armés**, qui ont durement frappé la Province du Maniema pendant **plusieurs années**, ont entraîné le dépeuplement, le déplacement de la population vers Kinshasa et autres zones moins touchées. Beaucoup de ménages sont dispersés et la reconstitution se fait lentement. Les guerres ont provoqué la recrudescence des **IST et VIH/SIDA**, la résurgence de certaines maladies endémiques autrefois éradiquées et surtout l'installation de la culture de la haine et de la violence, la violation massive des droits de l'homme, l'augmentation de la délinquance et des cas de viol des mineures, jeunes filles et des femmes. Les groupes vulnérables (enfants et femmes en situation difficile, les personnes de 3<sup>e</sup> âge abandonnées, personnes vivant avec le VIH/ SIDA) sont devenus très nombreux.

Les activités culturelles sont devenues très rares. Les infrastructures socio- culturelles dégradées et la population plus préoccupée par la lutte quotidienne pour la survie. **La** pesanteur des us, coutumes et culture musulmane joue sur l'équilibre genre. La femme est généralement sous- estimée et participe très faiblement à la gestion de la Province et du pays comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau n° 01 : Représentativité de la femme du Maniema dans les institutions du pays**

| Institution                            | H     | F    | Total | %    |
|--|-------|------|-------|------|
| 1. Sénat                               | 11    | 0    | 11    | 0    |
| 2. Assemblée Nationale                 | 41    | 4    | 45    | 8.8  |
| 3. Gouvernement                        | 7     | 1    | 8     | 12.8 |
| 4. Gouvernorat                         | 2     | 1    | 3     | 33   |
| 5. Mairie                              | 3     | 0    | 3     | 0    |
| 6. Bourgmestres                        | 5     | 1    | 6     | 16   |
| 7. Administrateurs des Territoires     | 21    | 0    | 21    | 0    |
| 8. Chefs de Collectivités              | 34    | 0    | 34    | 0    |
| 9. Chefs de Groupements                | 321   | 3    | 324   | 0.92 |
| 10. Chefs de Divisions Provinciales    | 32    | 2    | 34    | 5.88 |
| 11. Fonctionnaires et agents de l'Etat | 2553  | 803  | 3356  | 24   |
| 12. Magistrats/Juristes                | 7     | 4    | 11    | 36   |
| 13. Enseignants (ESU MANIEMA)          | 321   | 1    | 322   | 0,31 |
| 14. Enseignants primaires              | 3.347 | 1666 | 5013  | 33   |
| 15. Enseignants secondaires            | 1.959 | 84   | 2043  | 4.3  |

Source : Monographie provinciale du Maniema, mars 2004 pp 38 - 39

## Chapitre 2 : PROCESSUS DE L'ELABORATION DU DSRP

### 2. 1. Volonté politique du Gouvernement et de l'Exécutif Provincial

#### 2. 1. 1. Volonté politique du Gouvernement

La volonté politique du Gouvernement a été clairement exprimée le 17 octobre 2001 dans la déclaration faite par le Ministre du Plan lors de la semaine internationale pour la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement s'est engagé à « *...transformer sa honte et le défi qu'elle renferme en opportunité pour éradiquer une bonne fois pour toutes, le virus et la pandémie de la pauvreté dans notre pays...de faire de la lutte contre la pauvreté l'affaire de tout le monde, l'affaire de toutes les congolaises et de tous les congolais...*)

Le Gouvernement a réaffirmé sa volonté et son engagement de lutter contre la pauvreté, lors de l'ouverture officielle de l'atelier de lancement du processus de l'élaboration du DSRP Final, au Grand Hôtel de Kinshasa le 08 décembre 2003.

Le Vice- Président de la République en charge de la Commission Economique et Financière confirma cet engagement en ces termes: « *...Compte tenu de la situation très préoccupante de la pauvreté dans laquelle croupit la majorité de la population congolaise, je renouvelle ici l'engagement du Gouvernement de la République de faire de la lutte contre la pauvreté un des axes*

*prioritaires de sa politique nationale. Au regard de cet objectif, je renouvelle la totale disponibilité du Gouvernement d'accompagner le processus de formulation du Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) jusqu'à son terme et assure la Commission Interministérielle de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté de tout l'appui nécessaire à l'accomplissement de sa mission. »*

#### 2. 1. 2. Volonté politique de l'Exécutif Provincial

Dans son discours du lancement officiel des travaux des Consultations Participatives sur la Pauvreté dans la Province du Maniema le 20 octobre 2004, l'Autorité Provinciale a clairement exprimé ses préoccupations de voir dans ce processus l'appréhension des problèmes de la pauvreté dans l'ensemble de la Province et la collecte des données fiables sur le diagnostic de la pauvreté au Maniema dans la période post - conflit.

Pour le Gouverneur de la Province, les principaux indicateurs de la pauvreté dans sa

juridiction sont : 95 % de la population en crue dans la misère aggravée chez les victimes des guerres, taux de chômage très élevé, taux d'infection du VIH/SIDA élevé ; un système d'éducation faible ; un système de santé ruiné ; des infrastructures de base délabrées.

Pour lui, « le Maniema attend beaucoup de l'élaboration et de la mise en œuvre du DSRP dans la mesure où ce processus permettre de :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité infantile ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/SIDA, le Paludisme et d'autres maladies mortelles ;
- Assurer un environnement durable ».

C'est ainsi que l'Autorité Provinciale a promis son appui indéfectible pour la réussite de l'élaboration du DSRP de la Province du Maniema.

## **2.2. Mise en place du Comité Provincial de Lutte contre la pauvreté**

Le processus DSRP est essentiellement participatif et a l'ambition d'impliquer toutes les congolaises et tous les congolais jusqu'au niveau le plus bas possible, c'est-à-dire les villages, les quartiers. Dans cet effort de faire participer tous les acteurs de développement, l'UPPE a mis en place les Comités Provinciaux de Stratégie de Réduction e la Pauvreté conformément au Décret n° 03/ 047 du 08 décembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interministérielle chargée de la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à l'Arrêté n° 003/CAB.MIN/ PL/ LL/ 2003 du 05 janvier 2004 portant organisation et fonctionnement du cadre institutionnel du pilotage du processus DSRP.

En Province du Maniema, le Comité est devenu opérationnel en juin 2004. L'équipe multidisciplinaire fonctionne avec quinze membres représentant le Gouverneur de Province, l'Administration Publique, la Banque Centrale du Congo, l'Institut National de la Statistique, les Eglises, les Associations des femmes, les organisations Non Gouvernementales de Développement et le monde scientifique

Le Comité Provincial est une structure technique de conception de la stratégie provinciale pour la réduction de la pauvreté et élabore le DSRP provincial. Il assure le

suivi de la mise en œuvre du DSRP au niveau de Province. Enfin, il accompagne le processus d'appropriation du DSRP en Province.

### 2.3. Elaboration de la Monographie Provinciale

Les informations quantitatives et qualitatives sur les différentes provinces et sur les secteurs divers ont fait défaut dans le pays depuis plusieurs années. Cette carence préjudicie la conception et l'élaboration des programmes et actions de développement.

Avant l'organisation des consultations sur la pauvreté et la production des DSRP provinciaux et national, il s'était avéré indispensable d'établir les états des lieux des provinces à travers les Monographies Provinciales. La Monographie de la Province du Maniema fut élaborée entre octobre 2004 et mars 2005 et de manière itérative entre le Comité Provincial de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et l'Unité de Pilotage du Processus DSRP.

L'état des lieux de la province comprend les informations contenues dans les grands chapitres ci-après :

- La situation physique de la Province avec les principales caractéristiques dont la superficie, le climat, l'hydrographie, le sol, la végétation, etc.
- La situation administrative et politique de la province : organisation administrative et judiciaire, environnement politique, impact des guerres ;
- La situation socio- culturelle : les statistiques démographiques, la structure de la société, les principaux groupes ethniques, les minorités ethniques, les groupes vulnérables, la variable genre ;
- Les états de lieux sectoriels : éducation, santé, agriculture, élevage, pêche, habitat, eau, énergie électrique, exploitation minière, exploitation forestière, transports (route, aéroport, port et voies navigables, chemin de fer) ; communication ;
- Les principaux problèmes de développement ou les contraintes majeures ;
- Les programmes et les projets de développement (Gouvernement, Province, ONG, [Eglises](#), organisations du Système des Nations Unies...) en cours d'exécution dans la Province.

## 2.4. Consultations Participatives sur la Pauvreté auprès des Communautés de base

Pour l'élaboration du DSRP final, des consultations participatives sur la pauvreté ont été organisées auprès des communautés de base à travers le pays en général et en particulier dans la Province du Maniema

Pendant cinq mois, soit d'octobre 2004 à février 2005, les consultations sur la pauvreté ont été conduites sur toute l'étendue de la Province sous la supervision de « l'Initiative des Congolais pour le Sauvetage des Populations de Goma (ICG) », une ONG nationale. D'une manière Générale, 5 équipes de 5 animateurs chacune ont consulté la population dans 5 sites dont 4 Territoires (LUBUTU, KASONGO, PANGI, KIBOMBO et chef-lieu de la Province présélectionnés selon des critères bien définis.

Au Maniema le choix de ces sites était motivé par les critères ci - après :

### 1. Kasongo

- Diversité linguistique et culturelle ;
- Forte densité de la population ;
- Multiplicité des affrontements armés ;
- Grande production agricole ;
- Dynamisme communautaire.

### 2. Kibombo

- Guerre et conflits armés ;
- Enclavement ;
- Existence des minorités ethniques et linguistiques.

### 3. Kailo/Kindu

- Chef - lieu de la province ;
- Grande agglomération ;
- Multiplicité des affrontements armés ;
- Prévalence élevée du VIH/SIDA.

### 4. Lubutu

- Dispersion géographique ;
- Guerre et conflits armés ;
- Foyers miniers ;
- Enclavement : éloignement du chef- lieu de la Province

### 5. Pangi

- Multiplicité des affrontements armés ;
- Foyers miniers important ;

- Grande production agricole ;
- Importantes agglomérations

Ces consultations ont été menées à 3 niveaux :

- villages/ quartiers ou communautés de base,
  - territoire/ commune,
  - province.
- Niveau communautaire : 5 villages ou quartiers ont été retenus par territoire ou ville, soit au total 25 points de consultations à travers la Province. Durant 3 jours, chaque équipe MARP a eu à échanger avec 50 interlocuteurs (groupes hétérogènes et homogènes) par village, soit 250 pour les 5 villages ou quartiers et 1250 interlocuteurs pour l'ensemble des sites.
  - Niveau territoire : les résultats des consultations auprès des communautés de base ont été restitués dans les ateliers organisés au niveau des Territoires et la Ville pour discussion, enrichissement par les villages non consultés, et validation. Chaque atelier territorial réunissait 100 participants issus des villages ou quartiers consultés et non consultés, des services administratifs, des églises, des ONG, des opérateurs économiques, etc. Pendant 4 jours, 500 personnes de différentes parties prenantes ont discuté sur la pauvreté et les stratégies de lutte.
  - Niveau province : les informations de différents territoires ont été présentées et discutées au niveau de province pendant 5 jours. L'atelier provincial avait réuni au total 100 participants, délégués des territoires consultés et non consultés et des autres couches de la population. Il a permis de dégager le profil régional de la pauvreté et de constituer des banques de données pour l'élaboration du présent DSRP provincial.

L'objectif général de la consultation participative est de permettre aux populations et leurs organisations d'influer sur la politique du Gouvernement qui affecte leur vie. A cette fin, le Gouvernement a tenu à :

- Engager l'ensemble de la population dans la lutte pour la réduction de la pauvreté en associant les forces vives, les partenaires extérieurs et intérieurs ;
- S'assurer que chacun se sent impliqué et responsable, à part entière, des résultats de la consultation et des mesures politiques qui en découleront ;
- Améliorer la capacité des populations et de leurs organisations en matière de diagnostic de la pauvreté, de formulation des stratégies et des suivi - évaluations tant au niveau local que national ;

- Lancer un processus de dialogue politique permanent entre le Gouvernement et les partenaires de développement, internes et externes ;
- Veiller à ce que les résultats des consultations participatives soient, en retour, un intrant essentiel pour la formulation des politiques plus légitimes, plus réalistes et mieux ciblés.

## 2.5. Enquête sur la perception de la pauvreté

Dans le souci de disponibiliser des données quantitatives sur la pauvreté dans les meilleurs délais, l'UPPE a organisé une enquête légère sur la perception de la pauvreté sur base d'un questionnaire ménage et d'un questionnaire individu. Cette enquête a été menée au Maniema en décembre 2004 dans les villages et quartiers où les consultations auprès des communautés de base étaient conduites.

L'enquête sur la perception de la pauvreté a touché une population de 770 individus et ménages de 25 villages et quartiers des Territoires de PANGI, LUBUTU, KASONGO, KIBOMBO et KAILO/KINDU.

Elle était axée sur les caractéristiques et l'évolution de la pauvreté, l'impact de la situation des conflits, les priorités et les solutions, la transition politique et enfin les sources de revenus des ménages et des individus. Les résultats de cette enquête ont servi d'input pour l'établissement du diagnostic provincial de la pauvreté.

## 2.6. Enquête sur les conditions de vie des ménages (1-2-3)

Dans le souci de remédier à l'infiabilité et à la carence des statistiques, une enquête quantitative de type 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel et le budget des ménages a été diligentée sur toute l'étendue du territoire national et plus précisément dans la Province du Maniema en mai 2005.

Les résultats de cette enquête permettront : i) d'actualiser le niveau de la pauvreté des ménages de la Province du Maniema à travers le PIB/hab, non connu avec précision ; ii) de se faire une idée sur les statistiques provinciales par rapport au niveau d'emplois rémunérés par rapport à la population active de la Province ; iii) de faire la part entre l'emploi formel et informel.

## 2.7. Rédaction et validation du DSRP Provincial

Le Comité Technique et le Comité Provincial de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ont rédigé le DSRP provincial sous la coordination de l'Expert National en Participation

de l'UPPE. Ils ont travaillé de manière itérative et le document validé au niveau de la Province après restitution auprès de différentes parties prenantes primaires et secondaires.

## **2. 8. Travaux de la Pré-conférence des Gouverneurs**

Après une série de cinq exposés portant sur le processus d'élaboration du DSRP National Draff 01, la présentation succincte de la monographie du Maniema, les rapport synthèse des consultations participatives, le point sur l'élaboration du DSRP dans la Province du Maniema et la présentation du projet de la matrice de planification et du plan d'action 2006- 2008, exposés suivis des débats et enrichissement, les 50 participants issus de différentes structures (institutions publiques, partenaires internationaux, Société Civile et secteur privé) ont validé le Draff 03 du DSRP provincial lors de la Pré-conférence des Gouverneurs organisés du 17 au 19 octobre 2005.

Les participants se sont également mis d'accord sur la stratégie provincial à moyen terme comprenant les priorités sectorielles et le plan d'action 2006-2008 en rapport avec les sept problèmes majeurs de la Province, à savoir : insuffisance et dégradation des voies de communication, régression de la production agro-pastorale, quasi-inexistence du courant électrique, faible couverture sanitaire, accès difficile à l'eau potable, accès difficile aux infrastructures scolaires et académiques et de dysfonctionnement de l'Administration publique, de la Territoriale et du système judiciaire.

## Chapitre 3. DIAGNOSTIC PROVINCIAL DE LA PAUVRETE

### 3.1. Perception de la pauvreté

Nous référant au rapport des consultations de la Province du Maniema voici comment la population perçoit, comprend et vit la pauvreté.

#### 3.1.1. Pauvreté/ Vulnérabilité au niveau individuel

- Etat permanent de privation des biens et services essentiels à la vie honorable et à la dignité humaine (ustensiles de cuisine, de table, nourriture suffisante en quantité et en qualité, argent, habillement, maison d'habitation convenable, liberté, scolarisation des enfants, soins médicaux,...
- Handicap physique et/ ou mental;
- Etat ou vie des orphelins;
- Analphabétisme et sous information.

#### 3.1.2. Pauvreté/ vulnérabilité au niveau de ménage

- Etat permanent de privation des biens et services essentiels à la vie honorable et à la dignité humaine;
- Etat de désunion dans la famille;
- Absence d'intellectuels dans la famille;
- Etat de stérilité (manque d'enfant dans le foyer);
- Consommation abusive de l'alcool **produit localement surtout dans les milieux ruraux;**
- Débauche.

#### 3.1.3. Pauvreté / vulnérabilité au niveau communautaire

- Insécurité permanente et généralisée qui décourage et démobilise la population aux travaux et accentue ainsi sa misère;
- Etat d'incapacité de la population à remplir ses besoins vitaux;
- Dégradation de l'infrastructure de base (points d'eau potable, magasins, églises, habitat,...);
- Crainte de la sorcellerie et de certaines pratiques spiritistes;
- Hausse de prix des denrées alimentaires par suite de leur évacuation vers les foyers miniers;

- Monotonie alimentaire;
- Interdits alimentaires;
- Absence de routes pour l'acheminement des produits agricoles et manufacturés ;
- Dépravation des mœurs et mauvais traitement des époux (surtout la femme) à la mort de l'un des conjoints.

### 3.2. Problèmes de développement de la Province

Les résultats obtenus à l'atelier de Kisantu sur l'analyse des consultations participatives organisées à la base ont permis de dégager les grands problèmes de développement ou de pauvreté dans la Province.

Ainsi, il ressort de la pauvreté au Maniema le diagnostic suivant:

#### 1. Les routes sont impraticables :

La Province du Maniema dispose d'un réseau routier qui compte plus ou moins 8.300 km dont 5300 km de route de desserte agricole. Sur ces 8.300 km 177 km seulement sont bitumées, soit 2%. Le reste sont des routes en terre qui se trouvent dans un état de dégradation tellement déplorable qu'il faut des moyens conséquents et une intervention prioritaire et urgente; aujourd'hui moins de 1.000 km seulement sont à peine praticables.

Notons aussi l'enclavement de certains villages par manque de voies d'accès (cas de collectivités de BALANGA, IKAMA, WASONGOLA...)

Les principaux axes routiers du Maniema sont :

- Kindu- Kalima : 4 points de coupure ( 1km,16km, 52km, 99km );
- Kindu- Kasongo : 34 ponts dont 85% en mauvais état;
- Kindu- Lubutu : 52 ponts en mauvais état, bac en panne à Yumbi;
- Samba- Limite Kasai Oriental: Route inaccessible;
- Wamaza- Kalole : Route inaccessible ;
- Kindu - Kibombo - Samba : en mauvais état

Source: Office des routes

## 2. La faible production agricole :

La faible production agricole constitue le sous-bassement du déficit alimentaire dont la population du Maniema est victime. Elle crée la rareté et favorise le coût élevé des aliments de qualité. Étant donné le faible revenu des ménages, la population accède donc difficilement aux aliments de qualité et équilibrés, elle vit donc dans une situation d'insécurité alimentaire permanente!

Près de 80% des ménages dépensent moins d'un dollar par jour par personne. 86% des ménages consomment moins de trois repas par jour. L'apport calorifique est estimé à 1800 calories par jour par personne alors que la norme minimale, selon la FAO, est de 2300 calories.

### 1. L'accès difficile aux services sociaux de base :

L'accessibilité géographique et économique des services sociaux de base est un problème pour la population de la Province du Maniema, entendons par là :

#### L'eau potable

Les ménages tant urbains que ruraux du Maniema éprouvent des difficultés énormes en approvisionnement en eau potable. L'enquête Merlin de 2004 indique que dans la zone de santé de Kindu, Chef lieu de la province, 91% de sources d'eau ne sont pas protégées. Les populations de cette zone s'approvisionnent en eau de pluie en 36%, de sources aménagées à 28%, de pompes aspirantes à 19%, de rivières, fleuve et étangs à 13%, et eau de puits à 4%.

#### L'énergie électrique

Au Maniema on dénombre quelques centrales hydro-électriques, notamment celles de RUTSHURUKURU, BELYA et d'AMBWE, appartenant à la Société Minière du Kivu (SOMINKI), qui sont dans un état de détérioration continue, la dernière est en arrêt total. Il faut relever que toutes ces centrales n'ont pas la capacité de desservir toute la province.

La ville de Kindu, souvent plongée dans le noir est éclairée en partie par des groupes électrogènes des particuliers, de la MONUC et de certaines ONG internationales. La centrale thermique de la SNEL a une puissance installée de 900 KVA dont 750 KVA peuvent être disponibles lorsque la société est approvisionnée en gasoil.

### L'habitat décent

La situation de l'habitat au Maniema est très médiocre, tant en milieu rural que urbain. Le cadre de vie ne réunit pas les conditions minima. Les habitations construites en milieu rural et péri urbain sont en technologie traditionnelle (paille, pisé,...), habitations fragiles de dimensions très réduites et présentant de mauvaises conditions d'hygiène.

L'enquête Merlin de janvier 2004 relève dans la zone de santé de Kindu, 33% des maisons construites en paille, 56% en pisé et 11% seulement en matériaux durables.

### 2. L'accès difficile aux services sanitaires

Il est constaté un déséquilibre entre l'offre et la demande exprimées par la population du Maniema pour accéder aux soins de santé.

Sur une population totale de 1.808.913 l'Inspection provinciale de la santé au Maniema nous renseigne que le personnel de santé se répartit comme suit:

- 19 médecins généralistes,
- 4 médecins spécialistes;
- 1 pharmacien;
- 8 licenciés professionnelles de santé (2 en pédiatrie, 1 en gynécologie obstétrique, 1 en clinique, 3 en épidémiologie et en gestion des institutions de santé);
- 239 infirmiers du niveau A1;
- 316 du niveau A2
- 237 du niveau A3.

Quant aux zones de santé, on relève : 8 hôpitaux généraux de référence, 224 centres de santé.

A l'instar de ces structures étatiques, fonctionnent plusieurs structures privées appartenant aux Eglises, ONG locales et Entreprises.

### 5. L'accès difficile aux services scolaires

Au Maniema la population éprouve des difficultés à accéder aux infrastructures et services scolaires.

Considérant les statistiques de la Division provinciale de l'EPSP, il est relevé qu'en 2003/ 2004, la Province du Maniema a organisé dans l'ensemble 742 écoles primaires et 318 écoles secondaires. Elle a donc scolarisé 186.215 élèves au primaire et 62.671 élèves au secondaire. Ces chiffres sont les plus faibles du pays et place la Province en dernière position sur le plan scolaire.

Tableau n° 2 : Statistiques des élèves du primaire par sexe et par Entité Administrative

| N°           | Territoire/Commune | Garçons        | Filles        | Total          |
|--------------|--------------------|----------------|---------------|----------------|
| 1.           | Kasuku             | 3.881          | 3.441         | 7.322          |
| 2.           | Mikelenge          | 2.980          | 2.864         | 5.844          |
| 3.           | Alunguli           | 2.609          | 2.408         | 5.017          |
| 4.           | Kailo              | 2.710          | 2.604         | 5.314          |
| 5.           | Kibombo            | 5.673          | 3.782         | 9.455          |
| 6.           | Pangi              | 19.362         | 13.455        | 32.817         |
| 7.           | Punia              | 3.314          | 1.560         | 4.874          |
| 8.           | Lubutu             | 3.495          | 1.498         | 4.993          |
| 9.           | Kasongo            | 45.086         | 27.633        | 72.719         |
| 10.          | Kabambare          | 22.716         | 15.144        | 37.860         |
| <b>Total</b> |                    | <b>111.826</b> | <b>74.389</b> | <b>186.215</b> |
| <b>%</b>     |                    | <b>60</b>      | <b>40</b>     | <b>100</b>     |

Source : Division Provinciale de l'EPSP

Tableau n°3 : Statistiques des élèves du secondaire par sexe et Entité Administrative

| N°           | Territoire/Commune | Garçons       | Filles        | Total         |
|--------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| 1.           | Kasuku             | 2.228         | 1.548         | 3.776         |
| 2.           | Mikelenge          | 1.598         | 621           | 2.219         |
| 3.           | Alunguli           | 1.675         | 863           | 2.538         |
| 4.           | Kailo              | 1.654         | 466           | 2.120         |
| 5.           | Kibombo            | 1.803         | 570           | 2.373         |
| 6.           | Pangi              | 5.141         | 1.536         | 6.677         |
| 7.           | Punia              | 1.357         | 638           | 1.995         |
| 8.           | Lubutu             | 533           | 142           | 675           |
| 9.           | Kasongo            | 23.027        | 5.401         | 28.428        |
| 10.          | Kabambare          | 10.208        | 1.662         | 11.870        |
| <b>Total</b> |                    | <b>49.227</b> | <b>13.447</b> | <b>62.671</b> |
| <b>%</b>     |                    | <b>78,5</b>   | <b>21,5</b>   | <b>100</b>    |

Source : Division Provinciale de l'EPSP

Au niveau des études supérieures, il y a seulement 10 ans que les initiatives de création des institutions d'enseignement supérieur et universitaire sont nées, mais elles ont encore besoin du renforcement de leurs capacités institutionnelles et humaines.

Tableau n°4 : Carte Postale de l'ESU Maniema en 2003/2004.

| N° | Dénomination de l'Institution | Effectifs | Effectifs | C.T et |
|----|-------------------------------|-----------|-----------|--------|
|----|-------------------------------|-----------|-----------|--------|

|              |   | Etudiants    |            | Professeurs |           | Assistants |
|--------------|---|--------------|------------|-------------|-----------|------------|
|              |   | Total        | Filles     | Perm.       | Visiteurs |            |
| 1.           | Centre Universitaire de Kindu                       | 500          | 100        | 1           | 10        | 32         |
| 2.           | Institut Supérieur Pédagogique/Kindu                | 162          | 8          | 0           |           | 23         |
| 3.           | Institut Supérieur de Développement Rural/Kindu     | 77           | 11         | 0           | 4         | 16         |
| 4.           | Institut Supérieur des Techniques Médicales/Kindu   | 452          | 130        | 1           | 4         | 26         |
| 5.           | Institut Supérieur des Techniques Appliquées/Kindu  | 82           | 00         | 0           | 2         | 20         |
| 6.           | Institut Supérieur de Commerce/Kindu                | 155          | 42         | 0           | 2         | 22         |
| 7.           | Institut Supérieur des Techniques Médicales/Kasongo | 310          | 40         | 0           | 0         | 25         |
| 8.           | Institut Supérieur des Techniques Médicales/Kibombo | 52           | 5          | 0           | 0         | 20         |
| 9.           | Institut Supérieur des Techniques Médicales/Kalima  | 150          | 40         | 0           | 0         | 22         |
| 10.          | Institut Supérieur Pédagogique/Kalima               | 63           | 0          | 0           | 0         | 23         |
| 11.          | Institut Supérieur de Développement Rural/Kibombo   | 61           | 7          | 0           | 0         | 20         |
| 12.          | Grand Séminaire Philosophât/Kasongo                 | 32           | 0          | 5           | 0         | 15         |
| 13.          | Institut Supérieur des Techniques Médicales/Punia   | 72           | 5          | 0           | 0         | 17         |
| 14.          | Institut Supérieur de Développement Rural/Punia     | 35           | 03         | 0           | 0         | 15         |
| 15.          | Institut International de Théologie/Kindu           | 73           |            |             |           |            |
| <b>Total</b> |   | <b>2.276</b> | <b>453</b> | <b>11</b>   | <b>35</b> | <b>311</b> |

Source : Comité Provincial DSRP

## 6. Tracasseries et Insécurité

La population du Maniema est en insécurité. Elle vit dans un environnement de post-conflits, où circulent de manière illicite des armes légères. De ce fait elle est souvent victime de trop des tracasseries policières, administratives et militaires (cas de butikaki

ou transport forcé), surtout que ces derniers, par manque des casernes, vivent éparpillés à la cité, mélangés aux civiles.

## **7. Le faible revenu :**

La population du Maniema relève qu'elle vit dans un état de faible revenu. En effet en considérant les statistiques de SOPPOC en rapport avec le niveau d'instruction du chef de ménage, à savoir:

- 10% des ménages sont dirigés par les femmes;
- 9% sont soutenus par des chefs de ménages sans instruction;
- 25% le sont par des chefs de ménages ayant un niveau primaire inachevé;
- 15% sont tenus par des chefs de ménages ayant un niveau primaire achevé;
- 38% par des chefs de ménages ayant un niveau secondaire inachevé;
- 11% par des chefs de ménages ayant un niveau secondaire achevé;
- 2% ont un niveau supérieur inachevé, et
- 0% ayant un niveau supérieur achevé.

On se rend compte que cette population a peu d'aptitude à prendre des initiatives génératrices de revenus pouvant aider à améliorer les conditions de vie de la famille.

## **8. Le Manque d'emploi**

L'arrêt des activités des plusieurs sociétés, notamment la SOMINKI, la COTONIERE, ENTRIACO, BELTEXCO, TCHANI . . . a accentué le chômage qui s'est aggravé par des guerres à répétition de 1996 à 2003.

## **9. La discrimination à l'égard de la femme**

Au Maniema, les droits des femmes ne sont pas respectés. Sachant que la femme constitue 51% de la population et que le spectre de sa contribution au développement est large et s'observe à travers diverses activités qu'elle exerce, notamment les activités agricoles et d'élevage, activités para- agricoles (pêche, cueillette, artisanat,...), activités ménagères, activités d'intermédiations financières surtout informelles, il est malheureux de constater qu'elle est faiblement représentée dans le secteur de l'emploi étant donné que le Maniema est parmi les provinces où les femmes sont moins scolarisées. On note : 428 femmes D4, 751 femmes D6, 67 femmes G3, 11 femmes L2.

## 10. La marginalisation des groupes vulnérables

Les successions des guerres ont accentué la misère de la population du Maniema avec comme corollaire la naissance de différents groupes vulnérables, à savoir : les enfants de la rue, les déplacés des guerres, les enfants nés de viols, les filles mères sans soutien, les vieillards **abandonnés**, les veuves et les orphelins, les personnes vivant avec handicap ou VIH/SIDA, enfants soldats...qu'il faut gérer.

## 11. Le VIH/ SIDA

La Province du Maniema est parmi **celles** les plus **touchées** par la **pandémie** VIH/ SIDA, le taux de prévalence est de 6,4% par rapport à 5% qui est le taux national. Il faut relever que les personnes vivant avec le VIH/ SIDA dans la province font, pour la plupart du temps, partie des groupes vulnérables qu'il convient de prendre en charge vu leur rejet par la société.

## 3. 3. **Déterminants ou causes de la pauvreté**

Les grands problèmes de la province ayant été **identifiés**, il est aisé de relever les principaux déterminants de la pauvreté selon ces problèmes.

### 1. Les routes sont impraticables :

La population du Maniema relève que leurs routes sont impraticables du fait du désengagement de l'Etat pour la réhabilitation des routes et ponts, du manque d'entretien, du fait de la destruction des infrastructures routières par des guerres, de l'absence de politique nationale en matière de voies de communication, de la mauvaise gestion des ressources et de la mauvaise gouvernance.

### 2. La faible production agricole

Au Maniema il est relevé que la faible production agricole réside dans le fait des pillages des récoltes et bétails par des bandes armées, de la dégénérescence des semences et des géniteurs actuellement exploités, de l'insuffisance d'accompagnement technique et faible recherche scientifique, de perturbations climatiques, de l'insuffisance des produits phyto et zoo- sanitaires, de l'afflux de la main d'œuvre agricole vers les carrières, de la non mécanisation de l'agriculture, de l' inopérationalité des centres d'adaptation et de production de semences améliorées.

### 3. L'accès difficile aux services de base

- a) L'inaccessibilité à l'eau potable provient de l'inopérationalité des services de la Regideso dans la quasi totalité de la province, de quasi inexistence de puits et sources aménagées et assainies, de l'inopérationalité du Service National de l'Hydraulique rural, de l'insuffisance de moyens mis à la disposition des organisations locales intervenant dans le domaine de l'eau, du nombre très réduit des fontainiers formés, pollution de l'eau de boisson par des animaux domestiques en divagation, les eaux de ruissellement et par les excréments versés par la MONUC dans les ruisseaux et rivières de Kindu ( [Kapondjo](#) et Mikelenge), de l'insuffisance d'éducation communautaire en matière de gestion de l'eau.
- b) L'accès à l'énergie électrique est aussi difficile par le fait de l'inopérationalité de la SNEL sur toute l'étendue de la province sauf à moindre échelle à Kindu, du vol des câbles pendant les guerres, de l'inexistence de la centrale hydro- électrique appartenant à la SNEL, de la pénurie des produits pétroliers.
- c) L'accès difficile à l'habitat décent est dû au fait de l'absence de politique nationale en matière de l'habitat, de la carence en matériaux de construction et de leur prix élevé, du faible revenu de la population, de l'absence d'entreprises de construction, de la paresse (une partie de la population se contente de se loger dans des maisons précaires), de l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée (maçon, charpentier, menuisier...), de l'absence des biens d'équipement dans les maisons d'habitation .

### 4. L'accès difficile aux services sanitaires

Pour la population du Maniema, l'accès difficile aux services sanitaires est dû au nombre très réduit des médecins (généralistes et spécialistes) et du personnel soignant, au sous-équipement et au manque d'approvisionnement des centres de santé en produits pharmaceutiques, au nombre très réduit des formations médicales, à la vétusté des infrastructures sanitaires, au coût élevé des soins médicaux, à la démotivation du corps médical impayé ou sous payé, à la primauté de l'esprit lucratif dans le traitement des malades, à l'inefficacité des soins par vente des produits pharmaceutiques périmés ou piratés, à la mauvaise conservation des produits pharmaceutiques et au fait de la concentration du personnel médical dans les centres urbains.

### 5. L'accès difficiles aux services scolaires

La population du Maniema explique sa situation d'inaccessibilité aux infrastructures et services scolaires par le fait de la vétusté et de l'insuffisance des infrastructures

existantes, de l'insuffisance des matériels de construction appropriés, de la mauvaise politique d'implantation des écoles, de maigre salaire des enseignants irrégulièrement payé, du nombre réduit du personnel enseignant **qui, par surcroît, est** souvent **sous qualifié**, de l'éloignement des écoles par rapport à la résidence des usagers, de la limitation des moyens financiers du domaine, du faible revenu des parents, de l'insuffisance du Corps d'inspecteurs, de faibles capacités institutionnelles et humaines de l'enseignement supérieur et universitaire et de l'insuffisance des centres sociaux de formation accélérées.

## **6. Les tracasseries et l'insécurité**

La population du Maniema est en insécurité à cause de la mauvaise gouvernance, du paiement irrégulier et insignifiant des policiers, des militaires **et** autres agents de l'Etat, des tracasseries administratives, policières et militaires dont elle est l'objet (extorsions fréquentes, tortures corporelles, multiplicité des taxes,...), du mauvais recrutement des agents de l'ordre, de l'existence des bandes armées, de la circulation illicite des armes légères, de l'ignorance de la déontologie professionnelle de la part des services et agents de l'ordre, du banditisme, des conflits fonciers et de pouvoir, du faible accompagnement des démobilisés, de la lenteur dans le processus de démobilisation, de la violence faite aux femmes, de la mauvaise distribution de la justice.

## **7. Le faible revenu**

Le faible revenu au Maniema est dû au fait de l'effondrement de l'outil de production de la province. **De ce fait**, seule l'Administration publique, avec le salaire modique, offre des possibilités d'emploi. De même l'absence des institutions d'appui technique et micro finance, le manque d'esprit de créativité, les tracasseries policières, administratives et militaires contribuent à maintenir la population dans un état de crise sans issue.

## **8. Le manque d'emploi**

La population du Maniema attribue le manque d'emploi **au** fait de la mauvaise gouvernance, des guerres à répétition, de l'arrêt des activités des entreprises privées et para- étatiques jadis existantes (SOMINKI, RIMAKI, TCHANI, HUILCO, SSK, COTONNIERE, ENTRIACO, RVF,...), de l'insuffisance d'une culture de créativité et d'investissement dans le chef de la population, l'absence d'un environnement incitatif à la création d'emplois (manque **d'électricité** et d'eau potable, routes impraticables...).

## **9. La discrimination à l'égard de la femme**

Cette situation est due au fait qu'au niveau d'accès aux écoles déjà on favorise les garçons au détriment des filles, ce qui consacre sa faible instruction, et de ce fait sa faible représentation aux organes des décisions, son accès difficile aux ressources et aux facteurs de production. La discrimination est aussi liée au fait de l'existence des coutumes rétrogrades et de la non application des lois ratifiées en faveur de femmes.

## **10. La marginalisation des groupes vulnérables**

La marginalisation des personnes vulnérables (enfants de la rue, déplacés des guerres, enfants nés de viols, filles mères sans soutien, vieillards, veuves et orphelins, personnes vivant avec handicap ou VIH/SIDA, enfants soldats ...) est due au fait de l'inexistence de centre pour handicapés dans la majorité de territoires, des guerres et pillages, de l'inexistence de structures d'encadrement pour personnes vulnérables, du faible revenu des ménages, de l'effritement de la solidarité communautaire, de la charge familiale, de la présomption de la sorcellerie, de la non application de la politique de sécurité sociale, du détournement des biens destinés aux centres d'encadrement des groupes vulnérables, de la modicité du budget alloué aux secteurs sociaux, de l'absence d'une politique sociale cohérente en matière de protection des personnes vulnérables.

## **11. Le VIH/ SIDA**

La population du Maniema **révèle** que la **pandémie** VIH/ SIDA répandue dans la province provient des guerres et viols, de la fréquentation des centres miniers pour la survie, de la prostitution, des matériels médicaux non stérilisés, des transfusions sanguines non sécurisées, de la sous information.

### **3.4. EFFORTS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

La Province du Maniema est la moins couverte par les programmes et projets de développement, tant du secteur public que du secteur privé d'une part, et par les accords bi- et multilatéraux, d'autre part. Pendant les guerres, MERLIN était parmi les rares organisations qui accompagnaient la population locale dans ses efforts de lutte pour la survie. Après la réunification, d'autres intervenants arrivent timidement et leurs actions sont reprises ci-dessous.

### 3.4.1. Partenariat National

Deux projets du Gouvernement sont réalisés dans la Province après le processus de la réunification du pays. Il s'agit des projets suivants :

- Réhabilitation de écoles primaires TUENDELEE et **KAPONDJO** dans la ville de Kindu sur financement du Projet d'Urgence de Réunification Economique et **Sociale** de la RDC.
- Construction d'une école secondaire et d'un centre de formation professionnelle à Kindu sur financement Fonds Social.

### 3.4.2 Partenariat Provincial

La Province érige un bâtiment administratif pour le cabinet du Gouverneur pour un financement de 81.000 USD. Elle réhabilite également certains tronçons des routes de desserte agricole.

### 3.4.3 Partenariat avec la Communauté Internationale

#### Projets des Agences du Système des Nations Unies

##### 01. PNUD

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS EN FINANCEMENT PAR COMREC**

| #              | N° CONTRAT   | TITRE DU PROJET & LIEU  | PARTENAIRES   | SIGLE | Nbre Ex comb et Vulnérable utilisés       | Bénéficiaires  | MONTANT CONTRAT | Date1 Tranche1 | Date2 Tranche2 | Date3 Tranche3 |
|----------------|--------------|---|---|-------|---|--|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>MANIEMA</b> |              |   |   |       |   |  |                 |                |                |                |
| 1              | CRM/001/2005 | Sensibilisation à la mobilisation communautaire et élaboration des diagnostics villageois à Kindu-Kailo | Maniema Inter Contact   | MIC   | 25 Animateurs locaux                      | Ex combattants, leurs dépendants et les membres de la communauté d'accueil Kindu-Kailo | 24 550,00 \$    | 28/2/05        | 1/6/05         |                |
|                |              |   |   |       |   |  |                 | 9 820,00 \$    | 7 365,00 \$    | 7 365,00 \$    |
| 2              | CRM/002/2005 | Sensibilisation à la mobilisation communautaire et élaboration des diagnostics villageois à Kasongo     | Union Paysane pour le Progrès de Pangi-Kailo-Kasongo-Kabambare  | UPKA  | 25 Animateurs locaux                      | Ex combattants, leurs dépendants, les membres de la communauté d'accueil de Kasongo    | 24 165,00 \$    | 28/2/05        | 1/6/05         |                |
|                |              |   |   |       |   |  |                 | 9 665,00 \$    | 7 250,00 \$    | 7 250,00 \$    |
| 3              | CRM/006/2005 | Sensibilisation à la mobilisation communautaire et élaboration des diagnostics villageois à Punia       | Initiative Congolaise pour le sauvetage des populations de Goma | ICG   | 25 Animateurs locaux                      | Ex combattants, leurs dépendants et les membres de la communauté d'accueil de Punia    | 24 780,00 \$    | 28/2/05        | 1/6/05         |                |
|                |              |   |   |       |   |  |                 | 9 912,00 \$    | 7 434,00 \$    | 7 434,00 \$    |
| 4              | CRM/003/2005 | Réhabilitation de l'école primaire Mukwale à Kalima   | Union Paysane pour le Progrès de Pangi-Kailo-                   | UPKA  | 20 ex-combat., 10 vulnérables au titre de | Plus de 400 élèves   | 17 936,00 \$    | 28/2/05        | 1/6/05         |                |

|   |              |  | Kasongo-Kabambare  |                       | main-d'œuvre  |  |              | 7 174,00 \$  | 5 381,00 \$ | 5 38 |
|---|--------------|--|--|-----------------------|---|--|--------------|--------------|-------------|------|
| 5 | CRM/004/2005 | Réhabilitation de certains tronçons routiers à Kindu (11 km)   | Synergie du Bureau Diocésain de Développement - l'union paysaine pour le Progrès de Pangi-Kailo-Kasongo-Kabambare et Maniema Inter Contact | SYNERGIE BDD-UPKA-MIC | 150 ex-combat. dont 70% au titre de main-d'œuvre  | 80000 Personne de Kindu + 150 Ex combattants                                       | 22 901,00 \$ | 28/2/05      | 1/6/05      |      |
|   |              |  |  |                       |   |  |              | 9 160,00 \$  | 6 871,00 \$ | 6 87 |
| 6 | CRM/005/2005 | Réinsertion socio-économique des ex-combattants à travers les travaux de réhabilitation de deux axes routiers dans la ville de Kindu et assainissement de certains lieux publics (marché central, latrines, ...) | Bureau Diocésain de Développement  | BDD                   | 70 ex-combat. (main-d'œuvre)  | 70 ex-combat.+ 30 personnes vulnérables vendeurs + toute la population concernée   | 24 472,00 \$ | 28/2/05      | 1/6/05      |      |
|   |              |  |  |                       |   |  |              | 9 790,00 \$  | 7 341,00 \$ | 7 34 |
| 7 | CRM/007/2005 | Réinsertion socio-économique des ex-combattants désarmés à travers les travaux de réaménagement de deux ponts reliant différents quartiers de la ville de Kindu  | Bureau Diocésain de Développement  | BDD                   | 30 ex-combattants et 20 personnes vulnérables   | 30 ex-combattants et 20 personnes vulnérables + la population de la ville de Kindu | 23 840,00 \$ | 28/2/05      | 1/6/05      |      |
|   |              |  |  |                       |   |  |              | 9 536,00 \$  | 7 171,00 \$ | 7 13 |
| 8 | CRM/008/2005 | Travaux de forage et Aménagement de 4 puits équipés de pompes manuelles / Maniéma / Ville de Kindu, Commune de Alunguli  | Lutte Anti Vectorielle de Kisangani  | LAVK                  | 20 ex-combattants et 12 membres de la communauté comme main d'oeuvre spécialisée+ la communauté du territoire de Alunguli | La population de Alunguli estimé a 178033 habitants,                               | 20 826,00 \$ | 6/4/05       |             | 24   |
|   |              |  |  |                       |   |  |              | 10 412,00 \$ | 6 248,00 \$ | 4 16 |

|    |              |  |                                     |      |  |   |              |              |             |      |
|----|--------------|--|-------------------------------------|------|--|---|--------------|--------------|-------------|------|
| 9  | CRM/009/2005 | Travaux de forage et Aménagement de 4 puits équipés de pompes manuelles / Maniéma / Territoire de Kasongo                | Lutte Anti Vectorienne de Kisangani | LAVK | 40 ex-combattants et 12 membres de la communauté comme main d'oeuvre spécialisée+ la communauté de la commune de Kasongo | Diverses communauté résident a Kasongo soit 450 652 habitants | 21 735,00 \$ | 6/4/05       |             | 24   |
|    |              |  |                                     |      |  |   |              | 10 868,00 \$ | 6 520,00 \$ | 4 16 |
| 10 | CRM/010/2005 | Travaux de forage et Aménagement de 4 puits équipés de pompes manuelles / Maniéma / Commune de Mikelenge/ Ville de Kindu | Lutte Anti Vectorienne de Kisangani | LAVK | 40 ex-combattants et 12 membres de la communauté comme main d'oeuvre spécialisée   | 40 ex-combattants + la communauté du Quartier Mikelenge       | 20 826,00 \$ | 6/4/05       |             | 24   |
|    |              |  |                                     |      |  |   |              | 10 413,00 \$ | 6 247,00 \$ | 4 16 |
| 11 | CRM/011/2005 | Travaux de forage et Aménagement de 4 puits équipés de pompes manuelles / Maniéma / Quartier Basoko/Ville de Kindu       | Lutte Anti Vectorienne de Kisangani | LAVK | 20 ex-combattants et 12 membres de la communauté comme main d'oeuvre spécialisée + la communauté de la commune de Basoko | Une population de 24 000 personnes + les ex combattants       | 20 826,00 \$ | 6/4/05       |             | 24   |
|    |              |  |                                     |      |  |   |              | 10 412,00 \$ | 6 247,00 \$ |      |
| 12 | CRM/012/2005 | Réhabilitation de l'Ecole Primaire Bulangi/ Territoire de Kailo  | Maniema Inter Contact               | MIC  | 30 ex-combattants et 18 membres de la  | Ex combattants et leurs dépendants + les enfants              | 24 864,00 \$ | 6/4/05       |             |      |

|    |               |   |   |           |   |   |              |              |              |             |
|----|---------------|---|---|-----------|---|---|--------------|--------------|--------------|-------------|
|    |               |   |   |           | communauté comme main d'œuvre spécialisée   | de 5 à 15 ans issus des familles paysannes  |              | 9 245,00 \$  | 7 459,00 \$  | 8 16        |
| 13 | CRM/013/2005  | Réhabilitation du Marché Central de Kailo                   | Union Paysane pour le Progrès de Pangi-Kailo-Kasongo-Kabambare  | UPKA      | 60 ex-combattants et 11 main d'œuvre spécialisée + les commerçants du territoire de Kailo | Communauté de Kailo + Ex combattants et Vulnérables du Secteur de Kailo               | 24 130,00 \$ | 6/4/05       | 9 964,00 \$  | 7 239,00 \$ |
| 14 | MOU 2005 - 42 | Réhabilitation du Centre de Santé de Référence de Mikelenge | Action Médicale Intégrée  | AMI SANTE | 39 Ex-combattants et 17 vulnérables   | Ex-combattants, les vulnérable et la population de Mikelenge                          | 62 420,00 \$ | 24 968,00 \$ | 18 726,00 \$ | 18 72       |
| 15 | CRM/015/2005  | Réhabilitation de l'Ecole Primaire KASESE à Punia           | Initiative Congolaise pour le sauvetage des populations de Goma | ICG       | 23 Ex-combattants et 10 Vulnérables   | Les élèves, la communauté de Punia, Les élèves EAFGA démobilisés et les Ex combattant | 24 929,00 \$ | 9 971,00 \$  | 7 479,00 \$  |             |
| 16 | CRM/016/2005  | Réhabilitation de l'Ecole Primaire M'BUNGE à Punia          | Initiative Congolaise pour le sauvetage des populations de Goma | ICG       | 40 Ex-combattants et 17 Vulnérables   | Les élèves, la communauté de Punia, Les élèves EAFGA démobilisés et les Ex combattant | 42 394,00 \$ | 6 359,00 \$  | 21 197,00 \$ |             |

|    |              |   |  |             |                                     |   |              |             |              |
|----|--------------|---|--|-------------|-------------------------------------|---|--------------|-------------|--------------|
| 17 | CRM/018/2005 | Réhabilitation du Centre de Santé Punia II  | Bureau Diocésain des Œuvres Médicales                              | BDOM        | 22 Ex-combattants et 9 Vulnérables  | La population de la cité de Punia ainsi que les ex combattants et les vulnérables       | 24 492,00 \$ | 9 797,00 \$ | 7 347,00 \$  |
| 18 | CRM/019/2005 | Aménagement de 10 sources d'eau potable à Punia   | Bureau Paroissiale de Développement                                | BPD         | 21 Ex-combattants et 9 Vulnérables  | La population de la cité de Punia ainsi que les ex combattants et les vulnérables       | 24 773,00 \$ | 9 893,00 \$ | 7 420,00 \$  |
| 19 | CRM/020/2005 | Projet de réhabilitation de l'Ecole Primaire KABONDO à Kasongo                                      | Association Artisanale de Kyoomba                                  | AAKYOO      | 30 Ex-combattants                   | La population de la cité de Kasongo, les ex-combattants et les vulnérables              | 24 979,00 \$ | 9 992,00 \$ | 7 494,00 \$  |
| 20 | CRM/021/2005 | Réhabilitation du Marché Central de Kasongo   | Coopérative Chrétienne d'entraide et du Développement Agropastoral | COOCEAP     | 70 Ex-Combattants et 30 Vulnérables | La population de Kasongo  | 44 348,00 \$ | 6 652,00 \$ | 22 174,00 \$ |
| 21 | CRM/022/2005 | Réhabilitation de l'Ecole Primaire LAMBA à Kasongo  | Bureau Diocésain pour le Développement                             | BDD Kasongo | 10 Ex-combattants et 7 Vulnérables  | Les élèves, La communauté de Lamba et les Ex-combattants                                | 22 453,00 \$ | 8 981,00 \$ | 6 736,00 \$  |
| 22 | CRM/023/2005 | Réhabilitation, construction de 20 passerelles et vulgarisation des techniques de lutte antiérosive | Bureau Diocésain pour le Développement                             | BDD Kasongo | 10 Ex-combattants et 5 Vulnérables  | Les Ex-combattants et la population des Quartiers 18, Limanga et Tchatchacha de Kasongo | 24 348,00 \$ | 9 739,00 \$ | 7 304,00 \$  |

|  |       |  |  |  |  |  |               |               |               |       |
|--|-------|--|--|--|--|--|---------------|---------------|---------------|-------|
|  | Total |  |  |  |  |  | 590 987,00 \$ | 222 723,00 \$ | 137 384,00 \$ | 48 71 |
|--|-------|--|--|--|--|--|---------------|---------------|---------------|-------|

| N° | Institutions | Dénomination Projets/Secteur d'intervention         | Observation |
|----|--------------|---|-------------|
| 02 | OMS          | - Santé   |             |
| 03 | FAO          | Multiplication des services vivriers et maraîchers. |             |
| 04 | PAM          | - Alimentation                                      |             |
| 05 | UNICEF       | - Formation,<br>- Santé,<br>- Education             |             |

### Projets de la Coopération Technique Belge

La Coopération technique Belge s'est **installée** à Kindu au mois d'avril de l'année 2004. Elle conduit le Projet AICB ou Appui aux Initiatives Communautaires de Base dans la Ville de Kindu et dans ses périphéries sur un rayon de 150 Km. Ses projets les plus importants sont :

- Réhabilitation des écoles ;
- Réhabilitation des points d'eau ;
- Sécurité alimentaire (culture, élevage, pêche) ;
- Construction de ponceaux dans la Ville de Kindu.
- Réhabilitation de l'immeuble de la Division Provinciale du Plan

### Projets des ONG Internationales

| N° | Organismes         | Dénominations Projets/Secteur d'Intervention   | Localisation                                |
|----|--------------------|--|---|
| 01 | MERLIN             | - Approvisionnement en médicaments.<br>- Réhabilitation des Infrastructures de santé.<br>- Soins de santé primaires.   | KINDU<br>KAILO<br>KALIMA<br>PUNIA<br>LUBUTU |
| 02 | CARE INTERNATIONAL | ○ Désarmement des enfants soldats<br>○ Prise en charge intérimaire/CTO<br>○ Réunification familiale<br>○ Réinsertion familiale et communautaire des enfants. | KINDU<br>KASONGO                            |
| 03 | COOPI              | ○ Organisation, centres nutritionnels<br>○ Appui psycho-socio-sanitaire aux femmes violées   | KINDU<br>KIBOMBO                            |
| 04 | CHRISTIAN AID      | - Distribution intrants agricoles et ménagers  | MANIEMA                                     |

|    |                                     |   |                      |
|----|-------------------------------------|---|----------------------|
|    |                                     | aux familles vulnérables.   |                      |
| 05 | FHI (Food for Hungry International) | - Distribution intrants agricoles aux ménagers.   | KINDU<br>PANGI       |
| 06 | ACTED                               | - Réhabilitation Infrastructures de base (Routes)   | PANGI                |
| 07 | ADRA                                | - Nutrition   | PANGI                |
| 08 | ASF (Avocat Sans Frontière)         | - Défense Judiciaire<br>- Droit de l'homme  | KINDU                |
| 09 | AMURT International                 | - Réhabilitation infrastructures de base (écoles)   | KINDU                |
| 10 | CONCERN WOLD                        | - Réhabilitation infrastructures de base  | KASONGO              |
| 11 | FOMETRO                             | - Santé   | KASONGO<br>KABAMBARE |
| 12 | CICR                                | - Assainissement,<br>- Réhabilitation infrastructures de base,<br>- Réunification familiale                     | KINDU                |
| 13 | GTZ                                 | - Sécurité Alimentaire<br>- Réhabilitation infrastructures de base (route)<br>- Action Génératrice des Revenus  | KINDU<br>PANGI       |
| 14 | NOVIB                               | - Appui au CRONGD   | KINDU                |
| 15 | CARITAS DEVELOPPEMENT               | - Sécurité Alimentaire,<br>- Réhabilitation infrastructures de base (route)<br>- Action Génératrice des Revenus | KINDU                |

### 3.3.4. Partenariat avec la Communauté de base

| N° | Institutions | Dénomination   | Localisation                              | Période     |
|----|--------------|--|---|-------------|
| 01 | CRONGD       | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement des capacités des 42 ONGD - Membres</li> <li>○ Promotion du genre comme approche transversale dans tous les programmes du GRONGD et ses membres</li> <li>○ Accompagnement de ses membres dans le processus de professionnalisation au sein des commissions thématiques spécialisées : sécurité alimentaire, eau, hygiène et assainissement, genre et développement</li> <li>○ Lobbying et plaidoyer en faveur de ses membres</li> <li>○ Accompagnement de la dynamique Société Civile et Education à la citoyenneté responsable à la base.</li> <li>○ Appui à l'émergence du mouvement paysan et à la défense des droits et</li> </ul> | Tout le MANIEMA, sauf LUBUTU et KABAMBARE | 2004 - 2005 |

|    |                |   |   |   |
|----|----------------|---|---|---|
|    |                | <p>intérêts socio - économiques des paysans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Information (Fondation Télé centre et Documentation)</li> <li>○ Information, Documentation et Communication Sociale (Bibliothèque, Concertation, ...)</li> <li>○ Lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et filles du Maniema, et appui psycho - socio - économique et médical aux femmes victimes (synergie de 44 associations locales et internationales)</li> </ul> | <p>KINDU</p> <p>KINDU</p> <p>KINDU, KASONGO, PUNIA, PANGI</p> | <p>2004</p> <p>2004<br/>2005</p> <p>2004<br/>2005</p> |
| 02 | ICG            | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aménagement route de desserte agricole.</li> <li>○ Appui économique aux ONG</li> <li>○ Réhabilitation des Infrastructures Sociales.</li> </ul>   | <p>PANGI, KASONGO, PUNIA, KIBOMBO, KINDU</p>                  | <p>2003<br/>2004</p>                                  |
| 03 | UWAKI          | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appui économique aux organisations de base.</li> <li>○ Distributions intrants agricoles et ménagers aux familles.</li> <li>○ Eau et assainissement.</li> <li>○ Entretien des routes de desserte agricole.</li> </ul>   | <p>KASONGO<br/>KAILO<br/>PANGI<br/>KABAMBARE</p>              |   |
| 04 | KINDU<br>SANTE | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Eau et assainissement</li> <li>○ Approvisionnement en médicaments.</li> <li>○ Réhabilitation Infrastructures de Santé.</li> <li>○ Soins de santé primaire.</li> </ul>  | <p>KINDU<br/>KUNDA</p>  | <p>2004<br/>2007</p>                                  |
| 05 | LOGYO          | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Habitat</li> <li>○ Hydraulique rurale</li> <li>○ Syndicalisme paysan</li> <li>○ Education civique</li> </ul>   | <p>PANGI</p>  | <p>2004<br/>2007</p>                                  |

## Chapitre IV : STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

### 4.1. Paix, Bonne Gouvernance et Décentralisation

Les populations consultées estiment que la mauvaise gouvernance se manifeste par l'impunité des fonctionnaires et les militaires, leur rémunération insuffisante, la forte centralisation du pouvoir et de la non maîtrise des effectifs de la Fonction publique, de l'Armée et de la Police.

#### 4.1.1. Paix

##### Problèmes

Cette Province a été le théâtre de plusieurs guerres, rébellions et pillages depuis l'indépendance nationale. C'est ce qui a freiné son développement socio économique et l'a déstabilisé tant sur le plan administratif qu'institutionnel.

On note :

- des pertes en vies humaines ;
- des déplacements des populations ;
- la destruction des infrastructures de base ;
- la destruction du tissu économique ;
- l' exploitation anarchique des ressources naturelles ;
- la destruction des infrastructures de transports et de communication ;
- l' abandon des activités agricoles ;
- le pillage des centres de semences agricoles ;
- la dépravation des mœurs ;
- la violation des droits de l'homme ;
- l' insécurité.
- la recrudescence des IST et VIH/ SIDA.

##### Causes

Les guerres et rébellions qu'a connu la Province du Maniema, s'expliquent par le fait de l'exclusion et de la mauvaise répartition des ressources nationales dont ont été victimes certains responsables politiques de l'époque.

Aussi par le fait du désaveu de la population civile et militaire à l'endroit du pouvoir en place. Enfin par la convoitise et les velléités expansionnistes de certains pays voisins.

##### Stratégies et Actions prioritaires

## 1. Renforcer la sécurité dans la Province

- Garantie de la sécurité des personnes et des biens ainsi que leur libre circulation;
- Réhabilitation des services de sécurité et d'immigration;
- Exercice d'une justice distributive;
- Mise en application de la politique nationale adaptée en matière de salaire;

## 2. Discipliner les agents de l'ordre et des services de sécurité

- Renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles des services de sécurité, de la Police et de l'Armée;
- Harmonisation de leurs actions sur le terrain;

## 3. Prendre en charge les victimes des guerres

- Poursuite du programme de Démobilisation, de Désarmement et de et de Réinsertion (DDR);
- Organisation de retour des civils déplacés dans leurs lieux de résidence habituelle;
- Application de la politique nationale d'encadrement et de réinsertion socio - professionnelle des sinistrés, des filles mères et des enfants chefs de ménages ;
- Renforcement des capacités de la population en matière de la culture de la paix;

### 4.1.2. Bonne Gouvernance

#### Problèmes

Le problème central de la province **est**, comme partout **ailleurs**, le dysfonctionnement de l'Administration publique et l'impunité.

#### Causes

- Mobilité difficile des responsables des entités politico - administratives ;
- mauvaise gestion de la chose publique ;
- insubordination des agents de l'ordre face aux injonctions des autorités politico - administratives ;
- non respect de mérite ni de compétence;
- clientélisme politique et coterie tribale ;
- salaire modique;
- impunité des cadres civiles et militaires ;

- trafic d'influence ;
- corruption;
- pratique du commerce par les autorités politico - administratives et militaires.

## Stratégies et Actions prioritaires

### 1. Mettre en place la bonne Gouvernance politique

- Mise en application des mesures d'implication de la population à la prise des décisions en rapport avec la vie nationale;
- Participation de la population au referendum sur la Constitution de la 3<sup>e</sup> République;
- Participation aux élections libres et transparentes
- Prévention des catastrophes naturelles

### 2. Réformer l'Administration publique et la justice

- Mise en application des statuts révisés du personnel de carrière de l'Administration publique et du principe de parité Homme/Femme ;
- Exercice de la justice distributive et lutte contre les anti- valeurs ;
- Réhabilitation et renforcement des mécanismes de contrôle, suivi des sanctions positives et négatives;
- Amélioration des conditions de travail et de vie des cadres et agents de l'Administration publique et de l'Ordre judiciaire;
- Instauration d'un système de formation et de recyclage permanent à tous les niveaux ;

#### 4.1.3. Décentralisation

### Problèmes

Comme toutes les provinces, le Maniema vit dans un système centralisé sans autonomie administrative ni financière. Toute décision émane du pouvoir central, les principes démocratiques n'y sont pas respectés, les recettes locales sont mal gérées.

### Causes

- La confiscation du pouvoir par une classe qui ne respecte pas le jeu d'alternance et du mandat ;
- La non poursuite du programme de promotion des EAD (entité administrative décentralisée) ;
- La non implication de la population dans la gestion de la chose publique ;

## Stratégies et Actions prioritaires

### 1. **Mettre en application le programme de la décentralisation territoriale et financière**

- Application du programme du découpage territorial prévu par le projet de Constitution;
- Renforcement des capacités institutionnelles de nouvelles villes chefs lieux des provinces;
- Application du système de décentralisation financière;

### 2. **Encourager les échanges inter provinciaux et internationaux**

- Signature des accords de jumelage avec les provinces des pays amis;
- Inventaire et promotion des produits locaux dans le cadre du commerce inter provinces et de l'exportation;

### 3. **Impliquer la population à la gestion de la chose publique**

- Gestion transparente de la chose publique;
- Renforcement des capacités humaines et matérielles des mécanismes de contrôle;
- Promotion de la culture de rendre compte;

## 4.2. **Croissance pro- pauvre**

La reconstruction du monde rural et de l'agriculture vise la réduction de la pauvreté, l'absence, l'exclusion et l'inégalité par l'amélioration des conditions des populations, la promotion de l'économie rurale et la promotion des droits humains fondamentaux.

### 4.2.1. **Secteur Agriculture, Pêche, Elevage**

#### **Problèmes**

Au regard de son climat, de son sol et de son hydrographie, la Province du Maniema offre toutes les conditions d'une région à vocation agricole et celles de grenier des provinces environnantes. Malheureusement la production agricole d'aujourd'hui (riz, maïs, manioc, niébé, arachide, banane plantain) *n'arrive* pas à satisfaire les besoins alimentaires de la province pour un régime alimentaire suffisant et équilibré.

Même son de cloche pour la pêche dont la faible production ne peut satisfaire les attentes de la population.

*Au Maniema, l'élevage, constitué de petit bétail et de la volaille, accuse un déficit criant ne permettant pas une alimentation équilibrée à sa population.*

## Causes

La prédominance de l'agriculture traditionnelle sur l'agriculture moderne ne permet pas l'exploitation de grandes superficies. En plus, la mesure de zairianisation prise en 1973 a favorisé la destruction progressive de grandes exploitations agricoles modernes existantes.

A cela il nous faut ajouter l'abandon des champs suite à l'insécurité créée par les guerres et l'attrait qu'offre l'exploitation anarchique des minerais pour un enrichissement facile et rapide.

La population s'est aussi livrée au pillage des centres de production et adaptation des semences améliorées.

La pêche ne peut se développer par manque d'équipements performants et par le fait de non maîtrise des techniques modernes de construction et de gestion d'étangs piscicoles. L'élevage bovin encore au stade expérimental a été perturbé par les guerres. L'expérience de brassage des volailles de souches locales avec quelques géniteurs de race n'a pas donné le résultat escompté.

## Stratégies et Actions prioritaires

### 1. Concevoir un programme de modernisation des activités agricoles

- Renforcement des capacités humaines et matérielles des entités d'exploitations agricoles;
- Réhabilitation de différents centres de production et d'amélioration des semences;
- Réhabilitation de l'Institut Supérieur du Développement Rural (ISDR);
- Dotation de la population en moyens modernes de pêche et d'élevage aux fins de combler le déficit dû à la production artisanale;
- Appui aux familles pauvres pour plus de productions agricoles, animales et halieutiques (apport en intrants et outillages, encadrement et formation, stockage et transformation)
- Relance des principales filières agro-industrielles (palmiers à huile, coton, cacao, café-robusta, hévéa)
- Développement de petites et moyennes entreprises privées par le renforcement des structures, d'intermédiation financière de proximité
- Mise en place d'un système d'information sur les prix des marchés des produits agricoles
- Parachèvement de processus de reprise des plantations zairianisées et l'amorce de leur régénération.

## 2. Réhabiliter et développer les voies de communication avec les autres provinces

- Réhabilitation des routes délabrées et impraticables;
- Amélioration des voies ferrées;
- Renforcement des capacités humaines et matérielles de la voie fluviale;

### 4.2.2. Secteur Mines

Ce secteur connaît une expansion des activités aurifères et diamantifères d'exploitation artisanale alors que la production industrielle du cuivre, de zinc, du cobalt de l'or a connu une forte chute.

La vision du Gouvernement dans le secteur consiste à rationaliser l'exploitation, les ressources minières, à soutenir durablement la croissance économique et à contribuer efficacement à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs du secteur ainsi que des populations habitant les zones minières.

#### Problèmes

La SOMINKI, seule société minière à exploitation industrielle, est en arrêt total. Le personnel est en chômage. D'où la paupérisation de la population de ce secteur et la baisse du niveau de vie. L'on observe par contre l'installation de l'exploitation minière artisanale mal organisée par manque d'encadrement des exploitants. A ceci s'ajoute l'absence des comptoirs agréés, ce qui favorise la fraude fiscale et la contre bande dans la province.

#### Causes

Il y a lieu de relever dans un premier temps le rôle néfaste joué par les troubles socio-politiques et les pillages répétés sur l'économie de la Province. Ensuite, par manque de financement, la SOMINKI n'a pas pu renouveler son outil de travail vétuste. Il faut aussi relever l'impossibilité de procéder à l'inventaire fiable du secteur minier faute de prospection durant la période post coloniale.

#### Stratégies et Actions prioritaires

##### 1. Réhabiliter les unités industrielles de la Province

- Mobilisation des ressources pour la remise en état de la SOMINKI et des autres sociétés minières rendues inopérables;
- Renforcement de leurs capacités humaines et matérielles;
- Promotion de la politique de diversification des activités ;

- Vulgarisation du Code minier, du règlement minier et d'autres lois et textes réglementaires en rapport avec le secteur
- Mise en place d'un programme de réforme des entreprises opérant dans le secteur (privatisation du capital, privatisation de gestion,)

## 2. Réhabiliter et renforcer des mécanismes de contrôle

- Réhabiliter et renforcer
- Renforcement des capacités de l'Administration des mines notamment dans la lutte contre la fraude, la contrebande et la corruption.

## 3. Encadrer les activités d'exploitation artisanale

- Encouragement du regroupement des creuseurs autonomes en Coopératives minières;
- Renforcement de leurs capacités.
- Renforcement des capacités de SAESSCAM pour l'encadrement et la promotion des exploitants de la petite mine
- Encouragement et promotion des micro-crédits en faveur des artisans et exploitants de la petite mine

### 4.2.3. Secteur Environnement

La détérioration de l'environnement et particulièrement de la forêt est causée en première instance par les besoins élevés en bois de chauffage et en terre agricole de ménages. La satisfaction de ces besoins a parfois poussé la population à s'introduire dans les aires protégées, avec de faibles moyens et capacités de production locale.

#### Problèmes

La Province du Maniema bien que renfermant d'énormes potentialités forestières ne peut bénéficier de leur exploitation, [demeurée artisanale](#).

Au niveau des réserves forestières naturelles (24), certaines se sont dégradées à cause de leur envahissement par les populations et d'autres à cause de leur cession, pour exploitation, aux particuliers par le Ministère de l'Environnement. Tout ceci va entraîner la déforestation, la perte d'éléments de la biodiversité et l'amenuisement des ressources.

Le déficit en viande issue de l'élevage étant trop fort, la population compense cette carence par le recours aux ressources naturelles dont regorge la Province (gibier, poisson, produits de cueillette)

## Causes

- Besoins élevés de la population en bois de combustion ;
- besoins en terres agricoles ;
- augmentation du nombre de carrières minières ;
- non prise en charge des déplacés (migrant) ;
- reconversion des anciens travailleurs des sociétés en faillite et de la population agricole en exploitants miniers artisanaux ;
- guerres successives ;
- non respect de la réglementation existante en matière de protection de l'environnement ;
- absence de financement conséquent pour l'exploitation forestière industrielle ;
- Inexistence de politique/programmes de développement en milieu rural ;
- occupation anarchique des terres.
- Inefficacité de la politique d'éducation dans les milieux ruraux.

## Stratégies et Actions prioritaires

### 1. Réhabiliter la forêt

- Prise en charge des déplacés;
- Reprise des activités de reboisement et la mise en pratique de l'agroforesterie pour une exploitation optimale de la forêt
- Encadrement des activités artisanales des creuseurs;

### 2. Appliquer la politique nationale en matière de la conservation de la nature

- Réhabilitation des réserves forestières, du domaine de la chasse Kimano II, du Parc national de Maiko et des sites historiques (ancien marché d'esclaves de Nyangwe, la route des caravanes, les grottes de Mwanakusu, les eaux thermales de MUSIGWA/Pangi et de KITETE - MPUNGU/Kasongo ;
- Réhabilitation et renforcement du mécanisme de contrôle de braconnage suivi de sanctions;
- Mobilisation des ressources;
- Résiliation des contrats des concessionnaires non en règle avec le fisc
- Publication de l'arrêté fixant la modalité de concession des anciens contrats en concession d'aménagement durable conformément au nouveau code forestière
- Préparation d'un projet d'arrêté portant modalité de rétrocession aux EAD de la quote-part de 40 % de la taxe de superficie
- Interdiction par voie de Décret de l'exportation du bois- grume

#### 4.2.4. Secteur Emplois

L'emploi n'a pas résisté à la dégradation socio-économique. La crise socio-politique des années 1990 et les conflits armés n'ont fait qu'aggraver la situation de ce secteur. La conséquence en est l'aggravation de la pauvreté, l'accroissement de la vulnérabilité de la population et l'exacerbation du chômage urbain.

##### Problèmes

Le Maniema, jadis une des Sous - Régions de la Province du Kivu, érigée en Province, n'a comme pourvoyeur d'emplois que l' Administration Publique. Au regard de sa position géographique, de ses potentialités agricoles et minières, elle devrait assurer à la population beaucoup plus de possibilités d'emplois.

##### Causes

- L'insécurité créée par les guerres et les pillages;
- La zairianisation;
- Le mauvais état des voies de communication;
- L'insuffisance des infrastructures (bâtiments publics, écoles, hôpitaux, télécommunication...);
- La dégradation et la fermeture des industries et sociétés existantes (SOMINKI, COTONNIERE, ENTRIACO ...).

##### Stratégies et Actions prioritaires

Pour faire face au chômage généralisé selon un processus participatif, un vaste programme de création d'emploi, en sigle PROCER, créé par le Décret 006/005 du 23 février 2005, vise le plein emploi et la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que les stratégies au niveau de la Province du Maniema sont les suivantes :

#### 1. Restaurer la sécurité dans l'ensemble de la province

- Renforcement des services de sécurité, de la Police et de l' Armée;
- Libre circulation des personnes et des biens;
- Respect des droits de l'homme;

#### 2. Initier des programmes des grands travaux

- Aménagement des infrastructures de communication;

- Intégration de divers groupes de population active dans le processus d' reconstruction et du développement durable afin de résorber le chômage et le sous-emploi
- Promotion de l'emploi pour accroître les revenus des hommes, des femmes et des jeunes pauvres en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- Mise en place des micro-crédits pour le financement des micro, petites et moyennes entreprises artisanales
- Vulgarisation des approches et des méthodes à haute intensité de la main-d'œuvre (HIMO) pour les travaux de reconstruction et des projets sectoriels
- Promotion de l'entreprenariat coopératif par la formulation des programmes de création d'emploi d'auto-emploi ruraux et péri-urbains.

### 3. Relancer les activités créatrices de l'emploi

- Promotion des mesures incitatives d'investissements;
- Réhabilitation des unités de production abandonnées (SOMINKI, COTONNIERE...);
- Initiation des nouvelles prospections des potentialités de la Province;
- Promotion du système de micro- crédits pour soutenir les PME et les PMI;
- Mise en place des groupements associatifs pour faciliter la vente et la distribution des produits locaux.

#### 4.3. Réhabilitation et construction des infrastructures de base

##### 4.3.1. Infrastructures de transports et communication

Pour contribuer à la relance économique et à la réduction de la pauvreté, la politique du secteur de transport est d'offrir aux autres secteurs économiques et sociaux des infrastructures sécurisantes et des services favorisant les échanges de toute nature et améliorant la mobilité des personnes et de leurs biens, par la réhabilitation, la modernisation, le développement, l'entretien et l'interconnexion de tous les réseaux (routiers, ferroviaire, fluvial)

#### Problèmes

Dans le domaine de transport, la Province du Maniema dispose des voies routière, fluviale, ferroviaire et aérienne.

Le problème central réside dans l'incapacité de satisfaire à la demande de la population en matière de transport des personnes et de leurs biens, l'inaccessibilité quasi totale aux techniques audio- visuelles de communication et la faiblesse du fonctionnement du

système postal. Cette situation favorise l'enclavement de la province l'empêchant ainsi de jouir des échanges commerciaux inter provinces et de l'ouverture vers les autres.

### **Causes**

- Manque des moyens financiers conséquents;
- Vétusté des engins et équipements de communication et de télécommunication;
- Faible pouvoir d'achat de la population du Maniema ;
- Sous information de la population.

### **Stratégies et Actions prioritaires**

#### **1. Concevoir un vaste programme de réhabilitation et de construction des infrastructures de communication**

- Intégration dans le programme PMURR;
- Modernisation du système de télécommunication;
- Réhabilitation du système postal du Maniema;
- Renforcement de leurs capacités humaines et matérielles;
- Vulgarisation de l'Internet dans les écoles et les universités pour étendre les services de base de communication

#### **2. Entreprendre la mobilisation des ressources pour réaliser lesdits programmes**

- Encouragement des investissements privés dans le domaine des transports, communication et télécommunication;
- Plaidoyer auprès des partenaires;

#### **3. Promouvoir les conditions incitations aux investissements massifs dans les infrastructures de transport.**

- \* Promotion des techniques à Haute Intensité de la Main-d'œuvre (HIMO) dans l'exécution des travaux routiers
- \* Renforcement des capacités routières

#### **4. Favoriser la création, le renforcement et la bonne gestion des entreprises des fournitures de service de transport aux plus démunis, aux milieux sociaux**

- \* Développement de moyens de transport intermédiaire (vélos, charrettes, motos, traction animale, baleinière...) pour assurer la mobilité des plus démunis dans les zones rurales

\* Restructuration des entreprises publiques pour les rendre performantes et compétitives avec l'implication des privés dans le cadre du partenariat public-privé à promouvoir

\* Renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour assurer la performance et la compétitivité des entreprises de transport

#### **4.3.2. Infrastructures énergétiques**

Le secteur de l'énergie en RDC est caractérisé par un paradoxe entre les potentialités que regorgent ses sous-secteurs (hydrocarbures, électricité et eau) et sa contribution à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Une faible portion de la population accède à l'électricité, à l'eau potable et aux hydrocarbures ; et leurs consommations sont parmi les plus faibles du monde.

#### **Problèmes**

Le problème central du domaine de l'énergie est l'incapacité de produire et de desservir de manière permanente le courant électrique et l'eau potable à la province du Maniema.

#### **Causes**

- nombre insuffisant des centrales hydro-électriques pouvant desservir la province ;
- détérioration progressive de 3 centrales électriques existantes ;
- difficulté d'approvisionnement en gasoil.
- inopérationalité ou inexistence de la SNEL sur toute l'étendue de la province sauf à moindre échelle à Kindu ;
- vol des câbles pendant la guerre ;
- inexistence de centrale hydro-électrique appartenant à la SNEL ;
- faible consommation du courant électrique et pénurie chronique des produits pétroliers par ailleurs très coûteux.
- faible pouvoir d'achat de la population

#### **Stratégies et Actions prioritaires**

##### **1. Réhabiliter les centrales hydro-électriques et de pompage d'eau existantes**

- Intégration au programme PMURR;
- Encouragement des investissements privés;

- Fiabilisation, réhabilitation des infrastructures existantes et développement de nouvelles infrastructures
- Elaboration d'un programme national d'électrification rurale et mise en place d'une structure d'exécution
- Développement d'autres formes d'énergie alternatives (énergie nouvelle et renouvelable, solaire, éolienne, biogaz)
- Renforcement de partenariat concerté et planifié
- Renforcement de la bonne gouvernance dans la gestion des intervenants publics et privés

## **2. Entreprendre l'aménagement des nouvelles centrales**

- Programmation par la SNEL de la couverture de toute la province en électricité;
- Mobilisation des ressources;

## **3. Redéfinir le rapport entre les structures centrales, provinciales et locales de la REGIDESO ;**

- \* Fixation des rôles de responsabilités et des ressources de chaque niveau ;
- \* Mise en place d'une tarification efficiente de l'eau en tenant compte des Critères d'efficacité économique, de viabilité financière et de consommation les plus pauvres ;
- \* Obtention du paiement régulier par les entreprises publiques et par des Services de l'Etat de leur consommation courante d'eau ;
- \* Règlement de la question des arriérés de l'Etat et des entreprises publiques.

### **4.3.3 Infrastructures sociales**

#### **Volet Infrastructure sanitaire**

##### **Problèmes**

Le problème majeur dans le domaine sanitaire se caractérise par la dégradation de l'état général de santé de la population, sous alimentée et sans soins de santé appropriés, faute d'infrastructures de santé.

Ceci a comme conséquence la réduction de la capacité productive de cette population.

## Causes

- Détérioration des infrastructures sanitaires ;
- Sous équipement et non approvisionnement des points de santé ;
- Inexistence du système d'évacuation des malades.

## Stratégies et Actions Prioritaires

### 1. Réhabiliter les infrastructures délabrées

- Intégration du programme au PMURR ;
- Mobilisation des ressources ;
- Réhabilitation des laboratoires et renouvellement des équipements médicaux.

### 2. Construire les nouveaux centres de santé au ratio des populations à encadrer

- Construction des centres de santé de proximité : équipements suffisants et appropriés de ces centres.

## Volet Infrastructures Scolaires

### Problèmes

Notons dans ce domaine la déscolarisation des enfants suite à plusieurs années des conflits armés qui augmente le nombre d'analphabètes pouvant diminuer la participation active à toutes les actions de développement.

### Causes

- Dégradation accentuée des infrastructures scolaires ayant servis de logement pour les bandes armées ;
- Pillages des matériels, des équipements des écoles techniques et professionnelles ;
- Vétuste des infrastructures, des outils et des manuels pédagogiques.

## Stratégies et Actions Prioritaires

### 1. Réhabiliter les écoles existantes et en construire des nouvelles

- Réhabilitation des bâtiments, laboratoires et ateliers des écoles techniques et professionnelles ;
- Renouvellement des équipements et des matériels didactiques

### 2. Construire des nouvelles écoles

- Construction des écoles de proximité ;
- Construction des centres sportifs et de loisir.

## 4.4. Renforcement du programme Développement humain

### 4.4.1. Secteur Santé et Nutrition

Les niveaux des indicateurs de santé sont révélateurs des conséquences néfastes de la mauvaise gestion et des conflits armés qu'o connus le pays depuis son indépendance 1960.

Les personnes les plus touchées sont la femme et l'enfant.

#### Problèmes

Le problème central de la province du Maniema est la régression de la situation sanitaire caractérisée par : la résurgence des maladies jadis maîtrisées (paludisme, tuberculose, rougeole, trypanosomiase, Verminoses, lèpre, IST...), la survenue de nouvelles pathologies (les maladies de l'enfant, VIH/SIDA), la malnutrition ainsi que les épidémies qui pèsent sur l'état de la santé des ménages

Il y a lieu de relever que sur une population totale de 1.808.913 habitants, l'on compte seulement :

- 23 médecins soit 1 pour 78.648 habitants ;
- 792 membres du personnel para médical ;
- 18 zones de santé ;
- 224 centres de santé.

#### Causes

- Insuffisance des revenus ;
- Apport diététique inadéquat ;
- Pratique de la prostitution et les violences sexuelles;
- Délabrement des infrastructures sanitaires ;
- Insuffisance d'équipements médico-sanitaires appropriés ;
- Absence de la médecine préventive ;
- Faible couverture vaccinale ;
- Malnutrition des enfants;
- Abandon des activités agricoles par la population.

## Stratégies et Actions prioritaires

### Volet Santé

Poursuivant l'augmentation de l'accessibilité aux soins et l'utilisation des services de santé de qualité à la population en général et plus particulièrement aux plus pauvres, et surtout à la femme et à l'enfant, le Gouvernement de la RDC s'est impliquée depuis 2001 dans l'élaboration des lignes politiques et des stratégies dans le secteur, mettant l'accent sur les soins de santé primaire et les programmes spécialisés.

Pour s'inscrire dans ce programme, la Province du Maniema vise à :

#### 1. Réhabiliter et multiplier les infrastructures

- \* Intégration du programme au PMURR;
- \* Mobilisation des ressources;
- \* Renforcement des capacités humaines et matérielles;

#### 2. Faciliter l'accès aux soins de santé

- \* Réduction du coût des soins;
- \* Réduction de la distance;
- \* Offre des soins de qualité;
- \* Intégration de la médecine traditionnelle;
- \* **Gratuité des soins de santé de qualité en faveur des enfants vulnérables**
- \* **Accroissement d'approvisionnement et de distribution des médicaments et consommables.**

#### 3. Appliquer la politique sanitaire nationale

- \* Amélioration de salaire du personnel de santé;
- \* Respect du nombre du personnel requis par Zone et par Centre;
- \* Respect de **déontologie professionnelle;**
- \* Domaines à couvrir : Hygiène publique, médecine préventive (vaccination, dépistage, **supplémentaire en vitamine A les enfants de 0 à 50 mois**); santé Mère et Enfant, consultation des nourrissons; maladies jadis maîtrisées; MST et VIH/ SIDA;
- \* **Promotion de l'allaitement exclusif au sein maternel pendant les six premiers mois.**
- \* **Surveillance épidémiologique et utilisation des thérapeutiques efficaces contre le paludisme**

- Intensification par le PV de sa stratégie (avancée) dans les villages avec l'appui des ONG

#### 4. Créer les initiatives

- \* Création de mutuelle de santé;
- \* Encouragement des initiatives communautaires dans le domaine de la santé;

### Volet Nutrition

#### 1. Organiser les campagnes en matière de nutrition

- \* Identification des produits locaux nutritifs surtout pour les enfants;
- \* Education sanitaire des mères lors de la pesée des bébés ou au cours des visites à domicile ou dans les quartiers;
- \* Apprentissage de l'hygiène corporelle et nutritionnelle.

#### 5. Améliorer le revenu des ménages pauvres

- Promotion/ renforcement des mutuelles d'épargne et de crédits,
- Appui aux AGR, en particulier pour les mères issues des familles pauvres ;
- Promotion de la nutrition à assise communautaire ;
- Systématisation de la surveillance alimentaire et nutritionnelle ;
- Mise en place des cantines scolaires.

#### 4.4.2. Education

L'incapacité des ménages à scolariser leurs enfants constitue la troisième manifestation de la pauvreté par ordre d'importance. L'enquête menée auprès des communautés de base confirme cette assertion : 76 % des ménages ont déclaré ne pas être satisfaits de la scolarisation de leurs enfants.

#### Problèmes

Par rapport au reste du pays la Province du Maniema est placée en dernière position sur le plan scolaire. On dénombre: 742 écoles primaires avec 186.215 élèves; 318 écoles secondaires avec 62.671 élèves.

#### Causes

- Eloignement des écoles par rapport aux résidences des élèves;
- insuffisance d'enseignants qualifiés;
- infrastructures scolaires délabrées et en nombre réduit ;
- insuffisance d'équipement, matériel didactique et fournitures scolaires ;

- pillage des matériels, des équipements et des laboratoires des écoles techniques et professionnelles;
- incapacité et lassitude des parents à payer les enseignants ;
- faible taux de scolarisation des filles ;
- tendance à abandonner l'école pour l'exploitation minière;
- vétusté des infrastructures, des outils et des manuels pédagogiques.

### **Stratégies et Actions prioritaires**

La RDC doit se doter d'un nouveau type d'éducation qui soit intégral, intégrant et permanent ayant comme finalité :

- doter tous les enfants des connaissances, aptitudes et compétences nécessaires dans une société moderne
- préparer les jeunes pour la vie active
- former les instituteurs et préparer les futurs de l'enseignement supérieur et universitaire
- former des personnes qualifiées pour l'économie et l'administration ainsi que des agents de développement, créateurs de richesse
- développer les capacités technologiques dans les domaines cruciaux

Pour atteindre cette finalité dans la Province du Maniema, les actions prioritaires ci-après doivent être prises en compte :

#### **1. Réhabiliter les écoles existantes et en construire des nouvelles**

- \* Réhabilitation des laboratoires et ateliers des écoles techniques et Professionnelles;
- \* Renouvellement des outils, des manuels pédagogiques, des équipements et de matériels didactiques;
- \* Construction des écoles de proximité;
- \* Construction des centres sportifs et de loisir ;
- \* Organisation et développement des centres de rattrapage scolaire en faveur des enfants de huit à dix - huit ans.
- \* Recensement des enfants en vue de réaliser une carte scolaire décidant de l'implantation des écoles par centre des habitations

#### **2. Appliquer la politique nationale en matière de l'enseignement**

- \* Amélioration de salaire des enseignants par l'affectation d'une bonne part des ressources PPTTE au secteur Education;
- \* Initiation d'un programme continu de formation et de renouvellement des enseignants;

- \* Application du système de gratuité de l'enseignement primaire;
- \* Obligation aux parents d'assurer l'encadrement des enfants au moins jusqu'à la fin du cycle primaire;
- \* Amélioration du taux de couverture et encadrement en faveur des enfants défavorisés.
- \* Réexamen de la politique relative à la langue de l'enseignement et notamment de la transition entre les langues locales et le français
- \* limitation de la taille des classes à 50 élèves et élimination de double vacation
- \* initiation d'un programme continu de formation et de recyclage des enseignants.

### 3. Combattre la discrimination sexuelle

- \* Sensibilisation des parents et de la société à la cause de scolarisation des filles;
- \* Octroi des facilités aux filles à l'âge scolaire;
- \* Renforcement des mesures de promotion de scolarisation des filles
- \* Respect des recommandations des Nations Unies en matière de la scolarisation des filles;

#### 4.4.3. Protection des groupes vulnérables

Le système de protection sociale en RDC est complètement déficient. Cal se manifeste par une grande fragilité des personnes vulnérables face aux risques divers, par l'accès faible aux services sociaux de base et par un nombre très élevé d'enfants en situation difficile.

#### Problèmes

Les guerres successives ainsi que la misère de la population ont favorisé la naissance des groupes vulnérables au Maniema. Entendons :

- les enfants en situation difficile: les orphelins, enfants de la rue, enfants sorciers, enfants maltraités, enfants Associés aux Forces et Groupes Armés EAFGA...);
- les femmes en situation difficile: les veuves, filles mères, femmes violées...;
- les personnes de 3è âge : les vieillards abandonnés ou déplacés, retraités avec risques...;
- les personnes vivant avec handicaps;
- les personnes vivant avec le VIH/SIDA (adultes et enfants) ;
- les déplacés de guerre.

Le grand problème est celui de déficience du système de protection sociale en RDC et de l'absence de politique nationale en matière de protection sociale.

## Causes

- Insuffisance de structures d'accueil et d'encadrement des personnes vulnérables ci-dessus mentionnées (cas de Kasongo, Kibombo, Lubutu, Kabambare et Punia) ;
- présomption de la sorcellerie ;
- non application de la politique de sécurité sociale existant;
- détournement des biens destinés aux centres d'encadrement des groupes vulnérables.

## Stratégies et Actions prioritaires

### 1. Réhabiliter et multiplier les structures d'accueil et d'encadrement des personnes vulnérables;

- \* Identification et catégorisation des personnes vulnérables (enfants de la rue, personnes de 3<sup>ème</sup> âge, personnes vivant avec handicap, personnes sinistrées, personnes vivant avec le VIH/SIDA...);
- \* Renforcement des capacités **institutionnelles et opérationnelles** de ces structures d'accueil;
- \* Réinsertion sociale, économique et professionnelle des personnes vulnérables
- \* Amélioration de l'accessibilité des groupes vulnérables aux services sociaux de base

### 2. Mettre en application la politique nationale de protection sociale

- \* Sensibilisation de la population sur le bien fondé de la prise en charge familiale des personnes vulnérables;
- \* Instauration de la politique de solidarité nationale;
- \* Extension du système de sécurité sociale à tous les secteurs;

### 3. Promouvoir des mesures favorisant l'intégration économique des personnes vulnérables

- \* Scolarisation des enfants;
- \* **Mise en place des centres de formation professionnelle ;**
- \* Apprentissage à l'auto - prise en charge des personnes vulnérables valides;
- \* Réinsertion dans leurs lieux de résidence;

#### 4.4.4. Culture

Le Gouvernement congolais vise l'instauration d'une culture citoyenne et démocratique conduisant au bien-être collectif par la recherche de l'intérêt général qui est le socle de tout développement durable.

## Problèmes

Chaque culture, tout en restant elle-même, est appelée à se renouveler constamment au contact d'autres cultures et à s'adapter aux réalités toujours changeantes du milieu qui l'entoure. Dans le cas du Maniema, force est de constater que le passage des Arabes, lors de la campagne de la traite des noirs, a laissé une empreinte arabo - musulmane indélébile dans la culture, les us et coutumes de cette province.

De nos jours on observe que la symbiose entre la culture traditionnelle du Maniema et les pratiques de la vie moderne n'a pas toujours été aussi aisée. Pour illustration : la scolarisation difficile des filles, la faible participation des femmes à la gestion de la chose publique, et récemment l'installation de la culture de la haine, de la violence et de l'égoïsme suite aux violences vécues pendant la période des guerres à répétition.

## Causes

- Campagnes de la traite des noirs;
- Harmonisation difficile du traditionalisme et du modernisme;
- Sentiment de frustration;
- Esprit de vengeance;
- Coutumes rétrogrades.

## Stratégies et Actions prioritaires

### 1. Mettre en application la politique nationale en matière de la culture

- \* Promotion des valeurs ancestrales (chants, danses et lutte traditionnelle...);
- \* Création d'un ballet provincial;
- \* Création d'un musée provincial pour protéger la spécificité artistique traditionnelle du Maniema;
- \* Mobilisation sociale autour des objectifs de développement en vue d'assurer les sorts de la démocratie pour une large participation à la gestion de la chose publique

### 2. Combattre les coutumes rétrogrades

- \* Inventaire des coutumes qui freinent le développement au Maniema ([Mariage précoce](#), [mariage par rapt](#) . . .);
- \* Sensibilisation de la population à les abandonner;
- \* Exploitation des coutumes qui favorisent le développement
- \* Suppression des mentalités et coutumes rétrogrades sur l'image de la femme

### 4.4.5. Cadre de vie (habitat)

Du fait de forte concentration des populations dans les villes, les actions du développement urbain sont un moyen efficace de toucher les populations importantes afin d'améliorer leurs conditions de vie liées à l'accessibilité aux services de base de qualité (santé, éducation, eau potable, électricité, assainissement, logement décent)

## Problèmes

Les habitations au Maniema sont dans un état déplorable tant en milieu rural que urbain, l'enquête MERLIN de janvier 2004 nous renseigne que dans la ville de Kindu : 33% des maisons sont en paille, 56% sont en pisé, 11% seulement sont en matériaux durables.

Du point de vue **l'assainissement** on relève que ces habitations sont de dimension très réduites, présentant les mauvaises conditions hygiéniques, ayant un nombre très réduit des latrines reliées aux égouts publics et les ordures ménagères difficilement évacuées.

L'éclairage y est assuré à 91% par les **lampions** à huile de palme, 7,1% par les lampes tempêtes et seulement 0,8% par l'électricité.

Les ménages tant urbains que ruraux du Maniema éprouvent des difficultés énormes en approvisionnement en eau potable, 91% de sources d'eau ne sont pas protégées, 36% de population s'approvisionne en eau de puits, 28% en eau de sources aménagées, 19% en eau de pompes aspirantes, 13% en eau des cours d'eau et 4% des eaux de pluie.

## Causes

- Absence de moyens matériels nécessaires pour l'aménagement du Maniema Sous Région en Maniema Province;
- faible revenu de la population ;
- absence de politique de construction des maisons sociales;
- accès difficile aux matériaux de construction (tôles, ciment...);
- paresse (une partie de la population se contente de se loger dans des maisons très précaires) ;
- insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée (maçons, charpentiers, menuisiers,...);
- inopérationalité de la Régideso dans la quasi - totalité de la province (ouvrages inachevés, manque de carburant et de produits de traitement d'eau, vétusté d'équipements) ;
- détérioration des sources d'eau potable pendant la période des guerres ;

## Stratégies et Actions prioritaires

## 1. Appliquer la politique nationale en matière de l'Urbanisme et Habitat

- \* Relance du programme de construction des logements pour les gagne- petit;
- \* Conception d'un plan d'aménagement de la ville de Kindu et des Territoires de la Province du Maniema;

## 2. Doter le Maniema d'infrastructures dignes d'une Province

- \* Encouragement des initiatives privées en matière de construction en leur facilitant l'accès au crédit à taux réduit **et promotion des coopératives paysannes de l'habitat**;
- \* Réhabilitation des voies de connexion inter provinces pour faciliter l'approvisionnement en matériaux de construction;
- \* Renforcement des capacités des écoles professionnelles du domaine de construction au Maniema **et formation des corps de métiers en bâtiments**;
- \* Dotation de la REGIDESO en moyens matériels nécessaires pour multiplier les centres de captage, d'épuration, de transformation et de distribution d'eau à travers toute la province;
- \* Installation des fontaines publiques dans les milieux ruraux et éducation de la population en matière de gestion d'eau;

## 3. Améliorer les conditions de vie des populations urbaines par :

- \* La réduction de la carence en voirie
- \* L'accès des populations à une habitation décente
- \* Le traitement et l'évacuation des déchets solides et liquides, l'évacuation des eaux usées domestiques
- \* L'éducation et la sensibilisation de la population aux problèmes de la salubrité publique
- \* L'amélioration des conditions d'approvisionnement par une large couverture géographique des centres d'approvisionnement

## 4. Améliorer la gestion urbaine en renforçant :

- \* La souveraineté fiscale urbaine
- \* L'organisation de la perception des taxes municipales
- \* L'accroissement de la desserte au moyen de transport
- \* L'accroissement du nombre d'équipements sociaux
- \* L'organisation et l'encadrement du secteur informel

## 5. Résorber la carence et la mauvaise qualité du logement par :

- \* La restructuration du secteur de l'habitat et l'aménagement du niveau site
- \* L'élaboration des textes légaux et réglementaires sur le bail
- \* La création d'une banque de l'habitat, l'instauration d'un système bancaire aux promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers
- \* La production en quantité et en qualité d'ici 2030

#### 6. Améliorer les conditions des populations rurales par :

- \* La desserte en eau potable et en énergie (hydraulique et électrification rurale
- \* la réhabilitation des voies de communication (entretien des pistes et des voies de desserte agricole) par cantonage manuel pour le désenclavement des milieux ruraux
- \* La construction des équipements collectifs afin d'assurer les services essentiels) écoles, centres hospitaliers, foyers sociaux, centres d'alphabétisation, d'encadrement et de formation des jeunes, tueries, marchés, centres de négoce

#### 4.4.6. Thème VIH/SIDA

Les malades du SIDA sont souvent confrontés aux dépenses de santé et des funérailles et à la diminution du revenu entraîné par le coût du traitement (360 \$ par an. Pour parer à ces difficultés, les ménages affectés sont obligés de vendre leurs actifs physiques (bétails et équipements agricoles) et ménagers (mobilier et moyens de transport.

La faiblesse de la rémunération couplée à l'inefficacité du système de sécurité sociale tend à augmenter considérablement les dépenses liées à la prise en charge pour les personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Avec près de 100 \$ de revenu annule par habitant, le coût annuel du traitement aux anti-rétroviraux (ARV) constitue un fardeau rendant la prise en charge hors de portée de la majorité des ménages affectés et de réseau familial de la solidarité.

#### Problèmes

La Province du Maniema est parmi celles les plus touchées par la pandémie VIH/SIDA ; Le taux de prévalence est de 6,4%, très élevé par rapport à 5% qui est le taux national.

#### Causes

Cette situation s'explique par :

- la présence prolongée des groupes armés venus des pays voisins de la RDC et qui s'adonnent aux pratiques de viol des femmes et des jeunes filles, et qui favorisent l'exercice de la prostitution;

- la fréquentation des centres miniers pour la survie ;
- la transfusion sanguine non sécurisée ;
- la quasi inexistence des structures d'information ;

## **Stratégies et Actions prioritaires**

### **1. Prévenir la transmission du VIH et IST au sein des communautés**

- \* Mobilisation des communautés pour les amener au changement du comportement sexuel face aux facteurs de vulnérabilités (prostitution, non utilisation des préservatifs, rapport sexuel précoce)
- \* Promotion de conseils et de dépistage volontaire
- \* prise en charge correcte des cas des IST
- \* Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME)
- \* Promotion de l'utilisation correcte et systématique de préservatif auprès des groupes vulnérables
- \* Mise en place de centres de transfusion sanguine dans les grandes agglomérations et banque de sang dans les hôpitaux

### **2. Améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA**

- \* Renforcement des capacités de laboratoire de diagnostic de l'infection à VIH et des infections opportunistes du SIDA
- \* Renforcement des capacités de laboratoire dans le suivi biologique des personnes sous traitement aux ARV
- \* Mise sous traitement aux ARV des PVVIH éligibles
- \* Prise en charge médicale des infections opportunistes
- \* Formation du personnel soignant dans la prise en charge psychosociale de PVVIH
- \* Amélioration du cadre légal pour la protection des PVVIH

### **3. Atténuer l'impact socio-économique du VIH/SIDA sur la communauté**

- \* Appui à la prise en charge globale des orphelins et enfants vulnérables (scolarisation, prise en charge médicale et supplément alimentaire)
- \* Appui aux familles d'accueil des orphelins et enfants vulnérables (soutien socio-économique)
- \* Lutte contre le stigma et la discrimination sociale
- \* Intégration de la lutte contre le VIH/SIDA en milieux de travail

### **4. Renforcer la capacité de Coordination et de suivi évaluation à tous les niveaux**

- \* Appui aux études de surveillance épidémiologiques et comportementales du VIH et des IST dans tous les milieux
- \* Appui aux études d'impact de l'épidémie sur les différents secteurs de la vie nationale tout comme chez les individus
- \* Mise en œuvre du système intégré de suivi évaluation
- \* Mise en œuvre et appui au fonctionnement des conseils national, provincial et local de lutte contre le VIH/SIDA
- \* Renforcement des structures de coordination à tous les niveaux

#### **4.4.7. Approche genre**

La situation de dépendance économique de la femme vis-à-vis du revenu du mari est à la base de la violence dont celle-ci est victime. Le viol, la maltraitance, les propos injurieux et la violence sexuelle conjugale se répandent. Les 5 formes de violences les plus prépondérantes subies et observées par la femme et la jeune fille sont : les propos injurieux, la prostitution, les coups et blessures, la dot impayée et les pratiques coutumières défavorables

#### **Problèmes**

La femme est sous estimée dans la Province du Maniema. Les inégalités entre homme et femme sont manifestes dans tous les secteurs de la vie. Les discriminations à l'égard de la femme font partie des pratiques courantes ancrées dans les mœurs de la population.

#### **Causes**

- \* Les coutumes et mœurs traditionnelles;
- \* L'influence de la culture musulmane;
- \* La persistance des préjugés négatifs;
- \* L'existence des dispositions légales discriminatoires;
- \* La faible implication des décideurs à la cause de l'intégration de la femme à la gestion de la chose publique.

#### **Stratégies et Actions prioritaires**

##### **1. Mettre en application les dispositions de la Constitution en matière de Genre**

- \* Implication de la femme à concurrence de 50% dans la conduite des affaires de l'Etat (parité)
- \* Promotion du leadership de la femme;
- \* Plaidoyer pour la promotion de la femme;

\* Conception d'un programme de renforcement des capacités de la femme par des séminaires;

## 1. Lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard de la femme

\* Développement du programme d'alphabétisation fonctionnelle;

\* Sensibilisation de la femme sur ses droits et ses devoirs;

\* Sensibilisation des hommes à changer de comportement vis - à - vis de la femme.

### 4.4.8. Thème Enfant

Actuellement, les enfants âgés au moins de 18 ans représentent plus de la moitié de la population de la RDC. Ils constituent la frange la plus vulnérable de la société et la plus frappée par la pauvreté chronique. La création de la nouvelle génération d'espoir n'aura de succès que si elle met des enfants au centre de ses stratégies. L'investissement plus rentable est donc celui fait sur et pour les enfants et les jeunes. Un tel investissement permet d'obtenir des bénéfices sociaux et économiques remarquables, tant en cours, en moyen, qu'à long termes. L'émergence d'un nouveau Congo en bonne santé, éduqué, équitable, stable et prospère en dépend.

#### Problèmes

La paupérisation excessive de la population du Maniema pendant la longue période de guerre, ayant anéanti les capacités institutionnelles et humaines des acteurs de développement, a affecté, d'une manière particulière, les enfants qui sont les plus vulnérables de la catégorie des hommes.

#### Causes

- L'insécurité alimentaire et nutritionnelle des familles des enfants vulnérables ;
- La dégradation des conditions socio - économiques des familles
- La déscolarisation des enfants pendant plusieurs années des conflits armés

## Stratégies et Actions Prioritaires

### 1. Lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des familles des enfants vulnérables

- Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles des enfants vulnérables
- Multiplication des centres de récupération nutritionnelle, thérapeutique et de supplémentation ;
- Education alimentaire des enfants pour réhabiliter les enfants malnutris
- Mise en place des cantines scolaires.

### 2. Renforcer les capacités économiques des familles des enfants vulnérables

- \* Promotion / renforcement des mutuelles d'épargne et de crédit
- \* Appui aux AGR, en particulier pour les mères issues des familles pauvres ;
- \* Amélioration des conditions socio - économiques des familles des enfants vulnérables.
- \* Réinsertion socio-professionnelle des filles-mères et des enfants chefs de ménages
- \* Prise en charge psychosociale, médico-sanitaire, juridique et judiciaire des enfants victimes et nés des violences sexuelles ainsi que leurs communautés

### 3. Augmenter le taux de scolarisation des enfants défavorisés

- Organisation et développement des centres de rattrapage scolaires en faveur des enfants de 8 à 18 ans ;
- Mise en place et subvention des écoles et centres de formation professionnelle ;
- Augmentation de la part du budget de l'Etat alloué à l'Education ;
- Assurance de la gratuité effective de l'enseignement de base ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des structures d'accueil des enfants défavorisés.

### 4. Réformer les textes légaux garantissant les droits fondamentaux des personnes vulnérables

- \* Vulgarisation par le Gouvernement de la stratégie nationale de protection sociale
- \* Traduction de la stratégie nationale sous forme des lois
- \* Application effective des mécanismes de protection sociale et légale des enfants travailleurs

#### 4.5. Renforcement de la lutte contre la pauvreté urbaine

L'incapacité des ménages d'avoir un logement décent et salubre constitue une manifestation importante de la pauvreté dans les milieux urbains. Cette pauvreté est occasionnée 'insuffisance des ressources pour une meilleure gestion urbaine, l'absence notoire d'aménageurs fonciers tant publics que privés, l'absence des cadres et des mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des équipements techniques de base et des équipements collectifs

##### Problèmes

Les habitants de la ville de Kindu ne jouissent pas des avantages reconnus à une ville Chef lieu de Province. On y relève des insuffisances tellement frappantes à certains égards qu'on ne peut douter de la pauvreté de ses citoyens.

##### Causes

- Kindu unique ville de la province se trouve quasi enclavée, outre les voies aérienne, ferroviaire et fluviale, les routes devant la relier aux Provinces environnantes et à ses Territoires sont soit dégradées soit impraticables;
- Elle est pauvre en matière d'habitat, l'enquête MERLIN de janvier 2004 nous renseigne que dans la ville de Kindu : 33% des maisons sont en paille, 56% sont en pisé, 11% seulement sont en matériaux durables;
- Les latrines reliées aux égouts publics sont en nombre réduit, l'évacuation des eaux se fait dans les parcelles ou dans les caniveaux, et les ordures ménagères par incinération ou au dépotoir sauvage;
- La REGIDESO, productrice et distributrice d'eau potable, se trouvant en difficulté, est relayée par des ONG via des sources et des puits d'eau;
- La SNEL, n'est pas opérationnelle à cause du manque de gasoil, de la vétusté des matériels, du réseau de distribution approprié et l'absence d'un barrage hydro - électrique ;
- Au niveau de la sécurité alimentaire les statistiques révèlent que: 21,5% des ménages consomment un repas par jour, 56,5% des familles prennent deux repas par jour, 0,4% moins d'un repas par jour;
- Absence totale du système de transport en commun dans la ville (bus, taxis, vedettes pour la traversée du fleuve);
- L'inexistence des banques commerciales sur toute l'étendue de la Province ;

- Par manque d'industrie locale et d'institutions financières, la population instruite se recrute au sein de l'administration provinciale, ce qui sous entend un maigre salaire, et partant pouvoir d'achat réduit;

## **Stratégies et Actions prioritaires**

### **1. Réhabiliter les voies de communication**

- \* Intégration dans le programme PMURR
- \* Promotion des échanges commerciaux inter provinces et avec les autres territoires de la Province;
- \* Relance de la politique de construction des habitations sociales pourvues de minimum de confort (eau courante, électricité, installations sanitaires appropriées...);

### **2. Doter la ville de Kindu d'attraits et d'infrastructures dignes d'un Chef lieu de province**

- \* Conception d'un plan d'aménagement de la ville de Kindu;
- \* Construction des centres d'intérêts (administratif, commercial, social et de loisir...);
- \* Renforcement de la sécurité afin d'inciter l'installation des investisseurs et créateurs d'emplois;

### **4.6. Appui à la dynamique communautaire**

La faible productivité des activités des dynamiques communautaires est liée à la désorganisation des approvisionnements, en intrants et équipements productifs, à la faible vulgarisation des techniques améliorées, des formules et d'énormes modernes de production, au manque de recherche d'action participative et de la vulgarisation du savoir local, au faible accès au système du crédit et d'épargne, à la formation inadéquate des animateurs en gestion de projets, au niveau de revenu au pouvoir d'achat limité, au manque d'investissement dans les infrastructures et services de base

#### **Problèmes**

Hormis la ville de Kindu, les organisations des communautés de base sont rares dans la province du Maniema **insuffisamment** appuyées techniquement et financièrement.

#### **Causes**

- Insuffisance d'information et de sensibilisation de population **sur la dynamique communautaire** ;
- Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour accompagner la population dans son organisation pour son auto-promotion;
- Insuffisance des partenaires extérieurs pour le financement des initiatives de la dynamique communautaire.

## **Stratégies et Actions prioritaires**

### **2. Renforcer les capacités de gestion de la dynamique communautaire**

#### **\* Organisation de sa prise en charge;**

- \* Promotion de l'esprit de tolérance et de non exclusion;
- \* Mise en place des mécanismes d'assistance à l'élaboration des projets communautaires et d'assistance à leur financement;
- \* Encouragement de l'esprit de coopératives agricoles dans le but d'assurer l'auto suffisance alimentaire et de participer aux échanges commerciaux inter provinces ;
- \* Mobilisation des ressources locales;

### **2. Créer les radios communautaires**

- \* Education de la population;
- \* Vulgarisation des actions des dynamiques communautaires.

### **3. Renforcer les autres capacités des communautés de base**

- Alphabétisation fonctionnelle, quasi universelle au niveau des communautés de base
- Encadrement technique des agriculteurs sur le terrain
- Encadrement des corps de métiers des artisans à la base (forgerons, menuisiers)
- Initiation des paysans à l'entrepreneuriat et à la création de la petite entreprise de transformation des produits agricoles
- Rationalisation du système de multiplication, de stockage et de distribution des semences améliorées.

### **4.7. Secteur privé**

Le secteur privé est à considérer comme le socle de la lutte contre la pauvreté et de développement du pays.

## **Problème**

Les problèmes du secteur privé dans la Province du Maniema trouvent leur origine dans l'accès difficile à la technologie appropriée pour l'augmentation de la production, à l'insuffisance de nouvelles technologies de l'information et de la communication, à l'exiguïté et l'insalubrité des lieux de travail qui attribuent au secteur un caractère rudimentaire et vétusté de l'outil de production.

## **Causes**

Les causes à révéler dans la régression de ce secteur sont les suivantes :

- l' faible accès de l'information qui limite l'accès aux marchés ;
- le non respect de la législation et de la réglementation en la matière ;
- les tracasseries administratives et fiscales ;
- L'insuffisance des compétences techniques et de gestion dans les chefs des Promoteurs ;
- la méconnaissance ou l'insuffisance de l'utilisation des services de développement de l'entreprise
- l'insuffisance du capital de démarrage
- les pillages des ressources et les successives qui ont détruit l'outil de production ainsi que la désintermédiation financière.

## **Stratégies et actions prioritaires**

### **1. Stabiliser l'environnement macro-économique**

- \* amélioration de l'environnement et de la sécurité des affaires tout en veillant à la promotion de la compétitivité du secteur privé ;
- \* réforme du cadre légal et réglementaire notamment du régime fiscal et les entreprises publiques de l'Etat.

### **2. Consolider le progrès réalisé en matière de la croissance économique.**

- \* mise en œuvre des mesures spécifiques d'accompagnement par la réhabilitation des infrastructures de base et l'apurement de la dette privée ;
- \* amélioration des capacités d'intermédiation financière pour garantir un appui efficace à la création des richesses.

## **Chapitre 5. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET CONDITIONS DE REUSSITE.**

### **5.1. Mécanismes de financement de la stratégie**

#### **5.1.1 Cadre de dépenses à Moyen Terme**

Les ressources budgétaires tant de l'Etat que des communautés à la base, bien que **minimes**, pourront intervenir dans le financement de la stratégie du DSRP pour répondre ne fut-ce qu'en partie à la réduction de la pauvreté au niveau national et à la base. Pour y réussir, il faudrait que les gouvernants observent une certaine rigueur dans la gestion du denier public et **évitent** les malversations financières ou toute autre forme de détournement.

#### **5.1.2 Mobilisation des ressources budgétaires de la Province**

Pour que la Province arrive à mobiliser suffisamment des ressources, elle doit se déployer à :

- 1 maximiser les recettes et éviter les fraudes fiscales ;
- 2 prévaloir les dépenses d'intérêt public ;
- 3 faire respecter les **contrats** - programmes arrêtés de commun accord avec les entités de base (territoire, collectivité,...).

#### **5.1.3 Mobilisation des ressources du Trésor Public**

L'Etat a mis **en** place un ensemble d'actions comportant entre autres, la **réforme** des Régies financières et des entreprises de son portefeuille pour permettre les mobilisations des ressources budgétaires. Parmi ces actions, retenons :

- 1 la maximisation et la création des nouvelles recettes ;
- 2 l'amélioration de la qualité des dépenses pour éviter les fraudes et toute forme de gaspillage ;
- 3 la fixation, dans le cadre des contrats - **programmes**, des contributions des entreprises publiques aux recettes du Trésor ;
- 4 l'identification et le recouvrement de toutes les créances de l'Etat.

#### 5. 1. 4 Solidarité Internationale

Etant donné l'insuffisance actuelle de la capacité financière de notre pays, appelant à sa reconstruction et à sa réhabilitation, un appui appréciable des ressources extérieures est indispensable pour réduire la pauvreté.

#### 5. 1. 5 Ressources de l'Initiative PPTE

Cette initiative PPTE présente l'opportunité de réduire le fardeau de la dette et de dégager des ressources nécessaires au financement des activités des secteurs sociaux notamment l'éducation, la santé et l'assainissement du cadre de vie.

Compte tenu de la spécificité de chaque groupe des créanciers, un traitement différent doit être envisagé selon qu'il s'agit des créanciers bilatéraux ou multilatéraux. Pour ces derniers, il s'agira de trouver une source de financement en vue d'éponger leurs arriérés, notamment par le rachat opéré par un autre créancier bilatéral.

En ce qui concerne les créanciers bilatéraux, trois possibilités sont envisageables :

- 1 annulation de la dette extérieure dans le cadre des mesures du sommet programme avec le F.M.I et la B.M ;
- 2 annulation des intérêts capitalisés et des intérêts contractuels qui en découlent ;
- 3 annulation partielle ou totale des échéances (principal et charges diverses) provenant des apports des capitaux sans secteurs définis.

#### 5. 1.6 Participation des Organisations des Communautés de base

Les communautés de base devront être impliquées du stade de conception jusqu'à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi d'évaluation de différents projets et programmes du Gouvernement. Toutefois, il faudra à leur niveau une certaine organisation pour leur implication effective dans le processus de réduction de la pauvreté partant du niveau village jusqu'au territoire. Elles devront apporter leur contribution dans le financement du processus par leur travail et leurs activités communautaires génératrices de revenus.

### 5.2 Mécanismes de Suivi Evaluation Participatif

### 5.2.1 Indicateurs de suivi - évaluation

Parmi les indicateurs de suivi -évaluation, les stratégies et activités de la lutte contre la pauvreté, nous pouvons **retenir** :

1. le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête d'habitant ;
  2. l'évolution de l'investissement privé et public ;
  3. **l'évolution de l'Emploi, de la productivité et de salaire ;**
  4. l'évolution de la dépense budgétaire affectée à l'éducation, à la santé et à la protection de l'environnement et des groupes vulnérables ;
  5. les efforts entrepris dans le renforcement des capacités de l'Administration Publique, des Régies Financières, de l'appareil judiciaire au niveau central, provincial et local ;
  6. le niveau de maîtrise de la modélisation du comportement macroéconomique de l'économie de la RDC ;
  7. le niveau d'exécution des activités de réhabilitation des infrastructures physiques (routes, chemin de fer, fleuve) et sociales de base (école, centre de santé) et de renforcement des capacités des acteurs sectoriels.
- 
8. **le nombre de personnes** déplacées rapatriées dans leurs milieux d'origine;
  9. **le nombre de rencontres** organisées, et nombre des pactes signés entre pays voisins;
  10. **la mise** en application des réformes des systèmes administratif et judiciaire;
  11. **le nombre** d'infrastructures de base réhabilitées;
  12. **le taux** d'augmentation de salaire;
  13. **le nombre** des mécanismes de contrôle réhabilités et renforcés;
  14. **le nombre** de procès rendus équitablement;
  15. **le nombre** des sessions de formation organisées pour le renforcement des capacités;
  16. **le nombre** de nouveaux investissements enregistrés;
  17. **le nombre** de stations de radio, télévision et téléphonie installées;
  18. **le nombre de nouvelles centrales hydro électriques construites et/ou aménagées;**
  19. **le taux de** scolarisation des filles à l'école primaire et secondaire;
  20. **le nombre** d'écoles professionnelles créées;
  21. Taux de fréquentation des centres de santé;
  22. **le nombre** d'enfants vaccinés et des nourrissons fréquentant les centres **de santé;**
  23. **le nombre** de structures d'accueil des personnes vulnérables;
  24. **le nombre** de fontaines publiques installées dans les milieux ruraux;
  25. **le nombre** de femmes occupant de hautes fonctions dans la province;

26. **le taux** de femmes ayant suivi le programme d'alphabétisation;

27. **le nombre** de radios communautaires créées pour la vulgarisation des actions des dynamiques communautaires.

### 5.2.2. Cadre institutionnel de suivi - évaluation

Ce cadre devra comprendre des intervenants au nom de l'Etat, des entreprises privées, de la Société Civile, des Organisations de base et des partenaires extérieurs qui assureront, le cas échéant, la sous - traitance des projets et programme du Gouvernement dans différents secteurs, notamment la santé, l'éducation, l'environnement sain, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'égalité entre l'homme et la femme, l'alimentation, la bonne gouvernance et paix, la culture de loisirs, l'emploi et des ressources humaines, les ressources financières et les revenus monétaires, les infrastructures routières et socio-économiques.

### 5.2.3 Mode de suivi - évaluation participatif

Un profil minimal de capacité d'organisation des populations à la base sera élaboré pour leur permettre de mettre en œuvre et d'assurer le suivi - évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté de niveau de village jusqu'au niveau territorial.

Conformément au Décret et Arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Cadre Institutionnel de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, il est proposé il est proposé la mise en œuvre des Comités Locaux de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans chaque Commune, Territoire, Secteur, Chefferie, Quartier et village, afin de permettre le suivi - évaluation de lutte contre la pauvreté,

### 5.2.4 Contrôle citoyen de l'action publique

La capitalisation de toutes les stratégies du DSRP demande l'implication effective de la population locale et des responsables à tous les niveaux. Ainsi, pour les prestations des services publics, des contrôles doivent être effectués à différents niveaux en vue de s'assurer de la qualité des prestations de chaque service au niveau de la base.

## 5.3 Contraintes dans la mise en œuvre du DSRP Provincial

Le manque de volonté politique des gouvernants, la non implication de la population, le détournement des deniers publics, la fragilité de la cohésion communautaire, la non

implication des bailleurs, les guerres à répétition, l'attentisme de la population, les us et coutumes rétrogrades, la résignation de la population, la non implication des ONG, Eglises... peuvent être retenus parmi les contraintes dans la mise en œuvre du DSRP de la Province du Maniema.

## MATRICE DE PLANIFICATION

### 1. Paix, Bonne Gouvernance et Décentralisation

| Problèmes  | Manifestations   | Causes  | Stratégies                              | Actions Prioritaires  | Responsabilité   | Indicateurs   |
|--|--|---|---|---|--|---|
| -Les guerres, rebellions, conflits fonciers et de pouvoir déstabilisent la population du Maniema | - des pertes en vies humaines ;<br>- des Déplacements des populations ;<br>- la destruction des infrastructures de base (Ecoles, routes, centres de santé...)<br>- la destruction du tissu économique ;<br>la violation des droits de l'homme ;<br>- l'insécurité.<br>- la recrudescence de MSTet VIH/ SIDA. | -Exclusion ;<br>- mauvaise répartition des ressources nationales ;<br>- convoitise et velléités expansionnistes de certains pays voisins. | -Restaurer la sécurité dans la Province | -Réhabilitation des services de sécurité et d'immigration;<br>-Exercice d'une justice distributive;<br>-Mise en application de la politique nationale adaptée en matière de salaire;<br>-Mise en application du système de la gratuité de l'enseignement primaire à tous les enfants congolais; | Gouvernement, Partis Politiques, Communautés tribales, Communautés Internationales | - Libre circulation des personnes et de leurs biens assuré<br>- Personnel de sécurité formé et recyclé<br>- SMIG amélioré<br>- Accroissement de revenu par habitant<br>- Prise en charge des effectives des enseignants par l'Etat. |

| Problèmes | Manifestations | Causes | Stratégies  | Actions Prioritaires   | Responsabilité                                       | Indicateurs  |
|-----------|----------------|--------|---|--|--|--|
|           |                |        | 2. Renforcer la discipline au niveau des agents de l'ordre et des services de sécurité. | -Renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles des services de sécurité, de la Police et de l'Armée;<br>-Harmonisation de leurs actions sur le terrain ;   | Gouvernement,<br>Communauté<br>Internationale        | - Défense nationale restructurée et bien dotée<br>- Tracasserie sensiblement réduite.  |
|           |                |        | 3. Prendre en charge les victimes des guerres   | -Poursuite du programme DDR de démobilisation et de réinsertion;<br>-Poursuite du programme de rapatriement des réfugiés congolais;<br>-Organisation de retour des civils déplacés dans leurs lieux de résidence habituelle;<br>-Application de la politique nationale d'encadrement et de réinsertion des sinistrés;<br>-Renforcement des capacités de la population en matière de la culture de la paix; | Gouvernement,<br>Communauté<br>Internationale et ONG | - Centre d'accueil des démobilisés créés et équipés.<br>- Rapatriement des réfugiés Congolais assurés et suivis.<br>- Civils déplacés retournés à leurs résidences<br>- Sinistrés encadrés et réinsérés dans la vie socio – économique.<br>- Cohabitation pacifique assurée. |



|  |  |  |  |  |   |  |
|--|--|--|--|--|---|--|
|  |  |  |  | <ul style="list-style-type: none"><li>-Lutte contre les anti valeurs;</li><li>- Amélioration des conditions de travail et de vie des cadres et agents de l'Administration publique et de l'Ordre judiciaire;</li><li>-</li></ul> | <p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Chapelet des anti – valeurs abandonnée.</li><li>- Salaire régulier accès sur le SMIG</li></ul> |
|--|--|--|--|--|---|--|







|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

## Environnement

| Problèmes  | Manifestations   | Causes  | Stratégies  | Actions Prioritaires   | Responsabilité   | Indicateurs  |
|--|--|---|---|--|--|--|
| -Le patrimoine forestier du Maniema est en dégradation | -Déforestation ;<br>-Perte des éléments de la biodiversité;<br>-Désertion de la faune sauvage; | -Non respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement ;<br>- Besoins élevés de la population en bois de combustion ;<br>- Besoins en terres agricoles ;<br>-Faible prise en charge des personnes déplacées (migrants) ;<br>-Ouverture anarchique des carrières. | - Réhabiliter la forêt<br><br><br><br><br><br><br>-Appliquer la politique nationale en matière de la conservation de la nature. | - Prise en charge des déplacés;<br>-Reprise des activités de reboisement;<br>-Encadrement des activités artisanales des creuseurs;<br><br><br>-Réhabilitation des réserves forestières, du Parc national de Maiko et des sites historiques (ancien marché d'esclaves de Nyangwe la route des caravanes, les grottes de Mwanakusu);<br>- Réhabilitation et renforcement du mécanisme de contrôle de braconnage suivi de sanctions;<br>-Mobilisation des ressources; | Gouvernement,<br>Société Civile<br>(Eglise, ONG)<br><br><br><br><br><br>Gouvernement,<br>Société Civile,<br>Communauté<br>Internationale | - Politique de reboisement appliquée<br>- Creuseurs autonomes regroupés en coopérative.<br><br><br><br><br><br><br>- Réserve forestière, sites historiques et / ou touristiques revalorisées et protégées<br>- Braconnage strictement interdit et ses acteurs sévèrement sanctionnés |



### **3. Réhabilitation et construction des infrastructures de base**

#### Infrastructures de transports et communication

| Problèmes  | Manifestations  | Causes   | Stratégies   | Actions Prioritaires   | Responsabilité                          | Indicateurs   |
|--|---|--|--|--|---|---|
| -La Province du Maniema ne dispose pas d'infrastructures de transport praticables suffisantes ni d'infrastructures de communication, de télécommunication, et du système postal opérationnels. | -Sur 8300 km du réseau routier seul 177 km soit 2% sont bitumées (Kindu- Kalima 67 km, Lubutu- Oso 110 km)<br>-La voie fluviale est de 308 km reliant Kindu à Ubundu;<br>-Seule la voie ferrée relie la ville de Kindu au Katanga et au Kasai Oriental et à certains de ses territoires;<br>-1 aéroport national à Kindu, 3aérodromes à Kalima Kasongo et Punia gérés par la RVA, et 12 pistes privées disséminées à travers la Province.<br>-Enclavement de la province. | -Manque des moyens financiers conséquents;<br>- Vétusté des engins et équipements de communication et de télécommunication;<br>- Coût élevé d'investissement ;<br>- Faible pouvoir d'achat de la population du Maniema ; | - Concevoir un vaste programme de réhabilitation et de construction des infrastructures de communication;<br><br>-Mobiliser les ressources pour la réalisation desdits programmes. | -Intégration dans le programme PMURR;<br>-Modernisation du système de télécommunication;<br>-Réhabilitation du système postal du Maniema;<br>-Renforcement de leurs capacités humaines et matérielles;<br><br>-Incitation des investissements privés dans le domaine de transports, de communication et télécommunication;<br>-Plaidoyer auprès des partenaires; | Gouvernement, Communauté Internationale | - Voyages routier, ferroviaire et fluvial facilité.<br>-Technique audiovisuelles de communication installé partout<br>- Système postal réhabilité et plus opérationnel<br>- Investissements privé: versés dans le domaine de transport, communication et télécommunication. |

## Infrastructures énergétiques

| Problèmes  | Manifestations  | Causes  | Stratégies  | Actions Prioritaires  | Responsabilité                          | Indicateurs  |
|--|---|---|---|---|---|--|
| -La population du Maniema ne jouit pas des services de fourniture d'eau ni d'électricité que devraient normalement offrir la SNEL et la REGIDESO | -La majorité de la population s'éclaire au moyen des lampions à huile et des lampes tempêtes, de même elle s'approvisionne en eau des sources, des puits, de pluie, des marigots et des rivières; | -nombre insuffisant des centrales hydro-électriques pouvant desservir la province ;<br>-Inopérationnalité ou inexistence de la SNEL et de la REGIDESO sur toute l'étendue de la province ;<br>-Inexistence de centrale hydro-électrique appartenant à la SNEL ;<br>-Difficulté d'approvisionnement en gasoil. | - Réhabiliter les centrales hydro électriques et de pompage d'eau existantes<br><br>-Initier d'un programme d'aménagement des nouvelles centrales | -Intégration au programme PMURR;<br>-Encouragement des investissements privés;<br><br>-Programmation par la SNEL de la couverture de toute la province en électricité;<br>-Mobilisation des ressources; | Gouvernement, Communauté Internationale | - Participation locale et investissements privés affectés dans l'électrification de la Province<br>- Sources et puits d'eau potable aménagés partout.<br>- SNEL et REGIDESO équipés et approvisionnés régulièrement<br>- Réseau de dessertes d'eau et d'électricité plus étendu. |

## Infrastructures sociales

### 1. Infrastructures sanitaires

| Problèmes   | Manifestations   | Causes  | Stratégies   | Actions Prioritaires  | Responsabilité  | Indicateurs  |
|---|--|---|--|---|---|--|
| Dégradation de l'état général de santé de la population, sous alimentée et sans soins de santé appropriés suite à l'insuffisance des infrastructures de santé | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très peu de formations médicales et celles existant, dans un état de délabrement très avancé.</li> <li>- Manque d'ambulance et de moyens de transport de personnel soignant.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guerres</li> <li>- Détérioration des infrastructures sanitaires</li> <li>- Sous équipement et non approvisionnement des centres de santé.</li> <li>- Inexistence du système d'évacuation des malades.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter les infrastructures délabrées.</li> <li>- Construire de nouveaux centres de santé au ratio des populations à encadrer.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du programme au PMURR.</li> <li>- Mobilisation des ressources</li> <li>- Réhabilitation des laboratoires et renouvellement des équipements médicaux.</li> <li>- Construction des centres de santé de proximité.</li> <li>- Equipements suffisants et appropriés de ces centres.</li> </ul> | Gouvernement, Société Civile, Communauté Internationale | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contributions locales investissements suffisants affectés au secteur de santé.</li> <li>- Laboratoires installés, réhabilités et équipés.</li> <li>- Centres de santé construits et équipés au regard des besoins ressentis par la population.</li> </ul> |

## 2. Infrastructures scolaires

| Problèmes   | Manifestations  | Causes  | Stratégies   | Actions Prioritaires   | Responsabilité  | Indicateurs  |
|---|---|---|--|--|---|--|
| Déscolarisation des enfants suite à plusieurs années de conflits armés. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre insuffisant des établissements scolaires et délabrement des infrastructures existantes.</li> <li>- Absence de bibliothèques, de musées, de laboratoires et de services d'orientation scolaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guerres :</li> <li>* Dégradation accentuée des infrastructures scolaires ayant servis de logement pour les bandes armées.</li> <li>* Pillage de matériels, des équipements des écoles techniques et professionnelles</li> <li>- Vétustes des infrastructures, des outils et des manuels pédagogiques.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter les écoles existantes.</li> <li>- Construire de nouvelles écoles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du programme au PMURR</li> <li>- Réhabilitation des bâtiments, des laboratoires et ateliers des écoles techniques et professionnelles.</li> <li>- Renouvellement des équipements et matériels didactiques.</li> <li>- Construction des écoles de proximité.</li> <li>- Construction des centres sportifs et de loisirs</li> </ul> | Gouvernement, Société Civile, Communauté Internationale | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments scolaires, laboratoires et ateliers réhabilités.</li> <li>- Equipements, matériel didactiques renouvelés.</li> <li>- Nouvelles écoles construites en fonction des effectifs de la population scolarisable</li> <li>- Centres sportifs et de loisirs construits</li> </ul> |

## 4. Renforcement du programme Développement humain

### Secteur Santé et Nutrition

| Problèmes  | Manifestations   | Causes  | Stratégies  | Actions Prioritaires  | Responsabilité   | Indicateurs  |
|--|--|---|---|---|--|--|
| -La population de la province du Maniema n'a pas d'accès facile aux infrastructures sanitaires et vit dans une insécurité alimentaire. | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Résurgence des maladies jadis maîtrisées;</li> <li>- Survenue des nouvelles pathologies;</li> <li>-Taux élevé de mortalité infantile (126 enfants sur 1000 meurent avant d'atteindre 1 an);</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Délabrement des infrastructures sanitaires ;</li> <li>-Insuffisance du personnel médical et para médical</li> <li>-Insuffisance d'équipements médico sanitaires appropriés ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réhabiliter les infrastructures délabrées;</li> <li>-Multiplier les zones de santé et les rendre opérationnelles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Intégration du programme au PMURR;</li> <li>-Mobilisation des ressources;</li> <li>-Renforcement des capacités humaines et matérielles;</li> <li>-Réduction du coût des soins;</li> </ul> | Gouvernement, Communauté Internationale<br><br>Gouvernement, | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructure sanitaire construite et réhabilitée</li> <li>- Capacités humaines et matérielles accrues.</li> <li>- Produits pharmaceutiques</li> </ul> |

|  |   |   |  |   |  |  |
|--|---|---|--|---|--|--|
|  | <p>-taux élevé de mortalité maternelle (1289 femmes meurent de suite de la grossesse ou de l'accouchement);</p> <p>-Malnutrition ( 21,5% des ménages consomment 1 repas/ jour, 56,5% des familles prennent 2 repas/ jour et 0,4% prennent moins d'1 repas/ jour).</p> | <p>-Insuffisance des revenus ;</p> <p>-Absence de la médecine préventive et faible couverture vaccinale ;</p> | <p>-Rendre accessibles les soins de santé de qualité à l'ensemble de la population.</p> <p>-Appliquer la politique sanitaire nationale</p> | <p>-Réduction de la distance;</p> <p>-Offre des soins de qualité;</p> <p>-Intégration de la médecine traditionnelle;</p> <p>-Amélioration de salaire du personnel de santé;</p> <p>-Respect du nombre du personnel requis par Zone et par Centre;</p> <p>-Respect de serment d'Hippocrate;</p>  | <p>Communauté Internationale</p> <p>Gouvernement, Communauté Internationale</p>  | <p>de qualité, à coût réduit accessibles à tous</p> <p>- Médecine traditionnelle revalorisée et développée</p> <p>- Conditions du personnel médical et soignant aménagées.</p> <p>- répartition équitable de médecins et spécialistes dans toute la Province.</p> <p>- Déontologie professionnelle respectée</p> |
|  |   |   | <p>-Créer des initiatives privées.</p> <p>-Organiser les campagnes en matière de nutrition.</p>  | <p>-Création de mutuelle de santé;</p> <p>-Stimulation des initiatives communautaires dans le domaine de la santé;</p> <p>-Identification des produits locaux nutritifs surtout pour les enfants;</p> <p>-Large diffusion auprès des mères lors de pesées des bébés ou au cours des visites à domicile ou dans les quartiers;</p> <p>-Apprentissage à l'hygiène corporelle et nutritionnelle.</p> | <p>Communautés de base</p> <p>Communautés de base</p> <p>Communautés de base</p> | <p>- Mutuelle de santé et initiative communautaire diversifiée et consolidée</p> <p>- Education de masse et campagne d'information et de diffusion des produits locaux nutritifs assurées.</p> <p>- prévalence des maladies cutanées et de la malnutrition chronique réduite</p>                                 |



| Problèmes | Manifestations | Causes | Stratégies                                 | Actions Prioritaires   | Responsabilité | Indicateurs  |
|-----------|----------------|--------|--|--|----------------|--|
|           |                |        | - Lutter contre la discrimination sexuelle | -Sensibilisation des parents et de la société à la cause de scolarisation des filles;<br>-Octroi des facilités aux filles à l'age scolaire;<br>-Respect des recommandations des Nations Unies en matière de la scolarisation des filles; | Gouvernement   | - Taux de scolarisation et d'alphabétisation des filles accru<br><br>Textes légaux et conventions internationales en faveur des filles vulgarisés et respectés |





|  |  |  |                                   |   |  |  |
|--|--|--|-----------------------------------|---|--|--|
|  |  |  | -Promouvoir la Culture de la paix | -Organisation des séminaires dans le domaine de négociation, de gestion et de résolution des conflits et sur l'éducation civique. |  | - Résolution pacifique des conflits et éducation civique assurée |
|--|--|--|-----------------------------------|---|--|--|

## Cadre de vie (Habitat)

| Problèmes   | Manifestations  | Causes  | Stratégies  | Actions Prioritaires   | Responsabilité    | Indicateurs   |
|---|---|---|---|--|-------------------|---|
| -La situation de l'habitat au Maniema est très médiocre tant en milieu rural que urbain | -33% des maisons sont en paille ;<br>-56% sont en pisé ;<br>-11% seulement sont en matériaux durables;<br>-les dimensions y sont très réduites;<br>-mauvaises conditions hygiéniques;<br>-Latrines insuffisantes<br>-ordures ménagères difficilement évacuables;<br>Eclairage :<br>91% lampions à huile<br>7,1% lampes tempêtes<br>0,8 Electricités<br>Eau :<br>36% eau de puits<br>28% eau de sources aménagées<br>19% eau de pompe<br>13% eau de cours d'eau<br>4% eau de pluie | -Non aménagement du Maniema Sous Région en Maniema Province<br>-Faible revenu de la population;<br>-absence de politique de construction des maisons sociales;<br>- accès difficile aux matériaux de construction (tôles, ciment...);<br>-paresse;<br>-insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée<br>-inopérationalité de la REGIDESO et de la SNEL. | -Appliquer la politique nationale en matière de l'Urbanisme et Habitat<br><br>-Doter le Maniema d'infrastructures dignes d'une Province | - Relance du programme de construction des logements pour les gagne- petit;<br>-Conception d'un plan d'aménagement de la ville de Kindu et des Territoires de la Province du Maniema;<br><br>-Encouragement des initiatives privées en matière de construction en leur facilitant l'accès au crédit à taux réduit;<br>-Réhabilitation des voies de connexion inter provinces pour faciliter l'approvisionnement en matériaux de construction;<br><br>-Renforcement des capacités des écoles professionnelles du domaine de construction au Maniema;<br>-Dotation de la Régideso en moyens matériels nécessaires pour multiplier les centres de captage, d'épuration, de transformation et de distribution d'eau à travers toute la province; | Gouvernement, ONG | - ONL réhabilité et financé<br>- Ville de Kindu et territoires aménagés et équipés.<br><br>- Crédit à taux réduit octroyé aux particuliers.<br><br>- Province approvisionnée régulièrement en matériaux de construction.<br>- Ecole Professionnelle de bâtiment et des travaux publics organisées et Institut Supérieur équipés.<br>- Centre de |

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  | captage, d'épuration, de transformation et de distribution d'eau potable ainsi que les bornes fontaines installés. |
|  |  |  |  | -Installation des fontaines publiques dans les milieux ruraux et éducation de la population en matière de gestion d'eau; |  |  |

## VIH/SIDA

| Problèmes   | Manifestations   | Causes   | Stratégies   | Actions Prioritaires   | Responsabilité  | Indicateurs   |
|---|--|--|--|--|---|---|
| -La province du Maniema est parmi celles les plus touchées par la pandémie VIH/SIDA | -Taux de prévalence de 6,4% par rapport à 5% qui est le taux national. | -La présence prolongée des groupes armés venus des pays voisins de la RDC et qui s'adonnent aux pratiques de viol des femmes et des jeunes filles, et favorisent l'exercice de la prostitution;<br>-la fréquentation des centres miniers pour la survie ;<br>-la transfusion sanguine non sécurisée ;<br>- la quasi inexistence des structures | -Mettre sur pied un dispositif institutionnel de lutte contre le VIH/SIDA; | - Multiplication des programmes de sensibilisation de la population sur les méfaits de VIH/SIDA à travers les ONG, églises, écoles, mouvements des jeunes;<br>-Mise en pratique du programme d'éducation de la masse pour se préserver de la maladie (abstinence, fidélité, usage de préservatif);<br>-Prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA (structures d'accueil);<br>-Sensibilisation des familles à accepter de vivre avec les leurs atteints de SIDA; | Gouvernement, Société Civile, Communauté Internationale | - Campagne de sensibilisation, d'information et de formation sur le SIDA organisée partout.<br><br>- Structure d'accueil des PVV organisées, équipées et bien maintenues<br>- PVV acceptées et intégrées dans |



## Thème Enfant

| Problèmes   | Manifestations  | Causes  | Stratégies  | Actions Prioritaires   | Responsabilité   | Indicateurs   |
|---|---|---|---|--|--|---|
| Les guerres ont paupérisé familles avec comme corollaire la vulnérabilité accentuée des enfants | - Emergence des phénomènes « enfants de la rue, enfants sorcier, orphelins, filles violées, enfants vivant avec VIH/SIDA, enfants malnutris | - la dégradation des conditions socio – économique des familles<br>- la déscolarisation des enfants pendant plusieurs années des conflits armés.<br>- l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle des familles | - Renforcer les capacités économiques des familles des enfants vulnérables<br>- Augmenter le taux de scolarité des enfants défavorisés<br>- Lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des familles des enfants vulnérables | - Appui aux AGR pour les mères issue des familles pauvres<br>- Amélioration des conditions de vie des familles pauvres<br>- Augmentation de la part du budget de l'Etat alloué à l'éducation<br>- Organisation et développement des centres de rattrapage scolaire<br>- Gratuite effective de l'enseignement primaire<br>- Appui à la sécurité alimentaire<br>Promotion des mutuelles d'épargne et des crédits | Gouvernement, Société Civile (ONG, Eglises), Communauté Internationale | - Revenu des ménagers pauvres augmenté<br><br>- Budget alloué à l'éducation augmenté<br>- Centres de rattrapage scolaire implantés<br>- L'enseignement primaire gratuit<br>- Sécurité alimentaire assurée<br>- Mutuelles d'épargne et de crédit créées. |

## Lutte contre la pauvreté urbaine

| Problèmes   | Manifestations  | Causes   | Stratégies                                | Actions Prioritaires   | Responsabilité                | Indicateurs   |
|---|---|--|---|--|-------------------------------|---|
| -L'élévation de la Sous Région du Maniema en Province n'a pas été suivi d'un programme d'aménagement, non seulement de toute la province mais surtout de la ville de Kindu en sa qualité de chef-lieu de province | Habitat:<br>-89% habitations ne répondent pas aux normes d'habitations modernes, 11% seulement sont en matériaux durables...<br><br>Voies de communication:<br>-Les routes sont | -Absence de planification;<br>-Manque de moyens financiers;<br>-Guerres et rebellions; | - Réhabiliter les voies de communication; | - Intégration dans le programme PMURR ;<br>-Promotion des échanges commerciaux inter provinces et avec les autres territoires de la Province;<br>-Relance de la politique de construction des habitations sociales pourvues de minimum de confort ( eau courante, électricité, installations sanitaires appropriées... ) ; | Gouvernement, Autorité locale | - Echanges commerciaux inter et intra provinces organisés et renforcés.<br>- ONL réhabilité et financé. |

|  |   |  |   |   |  |   |
|--|---|--|---|---|--|---|
|  | <p>fortement dégradées et impraticables;<br/>         -Inopérationalité du système de télécommunication;<br/>         -Absence de moyens de transport en commun;<br/>         -Infrastructures et services de base insuffisants et en très mauvais état;<br/>         Surpopulation</p> |  | <p>-Doter la ville de Kindu d'attraits et d'infrastructures dignes d'un Chef lieu de province</p> | <p>-Conception d'un plan d'aménagement de la ville de Kindu;<br/>         -Construction des centres d'intérêts (administratif, commercial, social et de loisir...);<br/>         -Renforcement de la sécurité afin d'inciter l'installation des investisseurs et créateurs d'emplois;</p> |  | <p>- Ville de Kindu aménagée et équipée en infrastructures dignes d'une Province.<br/>         - Sécurité des opérateurs économiques assurée.</p> |
|--|---|--|---|---|--|---|



**MINISTERE DU PLAN**  
**DIVISION PROVINCIALE DU MANIEMA**  
**DSRP-MANIEMA**  
**BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2006- 2007- 2008.**

| <b>N°</b> | <b>LIBELLE</b>   | <b>NOMBRE</b>      | <b>COUT UNITAIRE</b>                           | <b>COUT TOTAL</b>   |
|-----------|--|--------------------|--|---------------------|
|           | <b>FONCTIONNEMENT DU DSRP</b>                                  |                    |  |                     |
|           | 1. Equipement et fonctionnement du bureau                      |                    |  |                     |
|           | - Ordinateur portable  | 2                  | 1.000 x 2 = 2.000 \$                           | 2.000 \$ us         |
|           |  |                    | <b>Sous total</b>                              | <b>2.000 \$ us</b>  |
|           | <b>2. Consommables informatique</b>                            |                    |  |                     |
|           | - Cartouche imprimante / an                                    | 2                  | 200 \$ x 2 x 3 = 1.200 \$ us                   | 1.200 \$ us         |
|           | - Rames papiers duplicateur                                    | 2                  | 5 \$ x 2 x 12 x 3 = 360 \$ us                  | 360 \$ us           |
|           |  |                    | Sous total                                     | 1.560 \$ us         |
|           | <b>3. Communication / mois</b>                                 | Bureau 4 personnes | 100 \$ x 12 x 3 = 3.600 \$ us                  | 3.600 \$ us         |
|           |  |                    | <b>Sous total</b>                              | <b>3.600 \$ us</b>  |
|           | <b>4. Personnel</b>  |                    |  |                     |
|           | - Coordinateur Provincial                                      | 1                  | 1.000 \$ x 12 mois x 3 ans = 36.000 \$ us      | 36.000 \$ us        |
|           | - Coordinateur Adjoint   | 1                  | 800 \$ x 12 mois x 3 ans = 28.800 \$ us        | 28.800 \$ us        |
|           | - Secrétaire Administratif permanent                           | 1                  | 500 \$ us x 12 x 3 ans = 18.000 \$ us          | 18.000 \$ us        |
|           | - Informaticien  | 1                  | 350 \$ us x 12 x 3 ans = 12.600 \$ us          | 12.600 \$ us        |
|           |  |                    | <b>Sous total</b>                              | <b>95.400 \$ us</b> |
|           | <b>1. Frais de transport et vacation des membres du comité</b> |                    |  |                     |
|           | - Transport : 5 \$ par personne                                | 20                 | 4 \$ x 20 pers. X 12 mois x 3 ans = 3600 \$ us | 3.600 \$ us         |

|  |                                 |                      |   |                      |
|--|---------------------------------|----------------------|---|----------------------|
|  | - Vacation : 15 \$ par personne | 20                   | 15 \$ x 20 pers. X 12 mois x 3 ans = 10.800 \$ us | 10.800 \$ us         |
|  |                                 |                      | <b>Sous total</b>                                 | <b>14.400 \$ us</b>  |
|  |                                 | Imprévues pour 3 ans | 10.000 \$ us x 3 ans = 30.000 \$ us               | 30.0000 \$ us        |
|  |                                 |                      | <b>TOTAL GENERAL POUR 3 ANS</b>                   | <b>150.960 \$ us</b> |

**ACTIONS PRIORITAIRES ET CADRE DES DEPENSES  
A MOYEN TERME DE 2006 A 2008  
PROVINCE DU MANIEMA**

| CODE/N° | THEME PRINCIPAL                              | STRATEGIES/ ACTIONS                                      | COUTS ESTIMES EN DOLLARS US |                   |                  |                   |
|---------|--|--|-----------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|         |  |  | 2006                        | 2007              | 2008             | TOTAL             |
| I.      | PAIX , BONNE GOUVERNANCE ET DECENTRALISATION | Renforcement de la sécurité dans la Province du Maniema. |                             |                   |                  |                   |
| 1.1.    | <b>PAIX</b>                                  | 1. Sécurité des personnes et des biens                   | 10.453.200                  | 7.952.400         | 5.457.600        | 23.863.200        |
|         |  | 2. Poursuite du programme DDR                            | 4.502.100                   | 4.502.100         | 4.502.100        | 13.506.300        |
|         |  | 3. Tenue séminaire de culture de la paix                 | 25.000                      | 22.000            | 20.000           | 67.000            |
|         |  | <b>Sous total</b>  | <b>14.980.300</b>           | <b>12.476.500</b> | <b>9.979.700</b> | <b>37.436.500</b> |
| 1.2.    | <b>BONNE GOUVERNANCE</b>                     | <b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>      |                             |                   |                  |                   |
|         |  | 1. Réhabilitation/construction des bâtiments publics     | 5.000.000                   | 3.000.000         | 2.000.000        | 10.000.000        |
|         |  | 2 Equipement des services étatiques                      | 300.000                     | 200.000           | 150.000          | 650.000           |
|         |  | 3. Fixation et recyclage des cadres et agents de l'Etat  | 200.000                     | 200.000           | 200.000          | 600.000           |
|         |  | 4. Prévention des catastrophes naturelles                | 50.000                      | 50.000            | 50.000           | 150.000           |

|      |  |   |                   |                   |                   |                   |
|------|--|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|      |  | Sous total  | 5.550.000         | 3.450.000         | 2.400.000         | 11.400.000        |
| 1.3. | <b>DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</b> | Renforcement des capacités institutionnelles de la ville de Kindu et des chefs-lieux de territoires |                   |                   |                   |                   |
|      |  | 1. Asseoir les mécanismes de contrôle   | 150.000           | 120.000           | 100.000           | 370.000           |
|      |  | <b>Sous total</b>   |                   |                   |                   | <b>370.000</b>    |
|      |  | <b>Total Paix , Bonne Gouvernance et Décentralisation</b>   | <b>20.680.300</b> | <b>16.046.500</b> | <b>12.479.700</b> | <b>49.226.500</b> |
| II.  | AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE                        |   |                   |                   |                   |                   |
| 2.1. | <b>AGRICULTURE</b>                                   | Modernisation des activités agricoles   |                   |                   |                   |                   |
|      |  | 1. Renforcement des capacités humaines et matérielles des services d'agriculture                    | 150.000           | 150.000           | 150.000           | 450.000           |
|      |  | 2.2. Réhabilitation des centres de production et d'amélioration des semences (KISAMBA, SALUB        | 1.950.000         | 1.500.000         | 1.350.000         | 4.800.000         |

|      |              |   |                   |                   |                   |                   |
|------|--------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|      |              | 3. Construction/Réhabilitation des ISDR, ISEA, ITAV, ITA et INERA/KIBANGULA | 2.600.000         | 2.400.000         | 20.00.000         | 7.000.000         |
|      |              | 4. Octroi des crédits des campagnes agricoles                               | 8.500.000         | 8.000.000         | 7.500.000         | 24.000.000        |
|      |              | 5. Appui institutionnel de la Faculté Agronomique de l'UNIKI                | 100.000           | 250.000           | 250.000           | 600.000           |
|      |              | 6. Relance de petites unités industrielles agricoles (huileries, rizeries   | 3.800.000         | 3.500.000         | 3.000.000         | 10.300.000        |
|      |              | <b>Sous total</b>   | <b>17.100.000</b> | <b>15.800.000</b> | <b>14.250.000</b> | <b>47.150.000</b> |
| 2.2. | <b>PECHE</b> | <b>Modernisation de la pêche</b>  |                   |                   |                   |                   |
|      |              | 1. Crédits à l'installation des services modernes                           | 200.000           | 200.000           | 100.000           | 500.000           |
|      |              | 2. Dotation de la population en moyens                                      | 2.000.000         | 1.800.000         | 1.600.000         | 5.400.000         |

|      |                |   |                   |                   |                   |                   |
|------|----------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|      |                | modernes de pêche   |                   |                   |                   |                   |
|      |                | 3. Subvention de la pisciculture familiale  | 250.000           | 200.000           | 150.000           | 600.000           |
|      |                | 4. Appui aux organisations de la pêche  | 200.000           | 200.000           | 100.000           | 500.000           |
|      |                | <b>Sous total</b>   | <b>2.650.000</b>  | <b>2.400.000</b>  | <b>1.950.000</b>  | <b>7.000.000</b>  |
| 2.3. | <b>ELEVAGE</b> | Relance du secteur de l'élevage, de la volaille de petits et gros bétails   |                   |                   |                   |                   |
|      |                | 1. Réhabilitation de la ferme de KATAKO pour la production des géniteurs des porcs, volaille  | 40.000            | 30.000            | 10.000            | 80.000            |
|      |                | 2. Réhabilitation des CABI(KISAMBA, UKUNA, SALUBEZIA)   | 100.000           | 100.000           | 100.000           | 250.000           |
|      |                | 3. Promotion des élevages au sein des ménages   | 100.000           | 100.000           | 100.000           | 300.000           |
|      |                | 4. Création de petites provenderies   | 50.000            | 50.000            | 50.000            | 150.000           |
|      |                | 5. Création de 3 laboratoires et pharmacies vétérinaires  | 100.000           | 100.000           | 100.000           | 300.000           |
|      |                | 6. Création des unités de traitement et de conservation des viandes (tueries pour petit bétail, abattoir pour les gros bétails et chambres froides) | 500.000           | 500.000           | 500.000           | 1.500.000         |
|      |                | <b>Sous total</b>   | <b>890.000</b>    | <b>880.000</b>    | <b>810.000</b>    | <b>2.580.000</b>  |
|      |                | <b>Total Agriculture, pêche et élevage</b>  | <b>20.640.000</b> | <b>19.080.000</b> | <b>17.010.000</b> | <b>56.730.000</b> |

|      |                       |   |                   |                   |                   |                   |
|------|-----------------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| III. | <b>Mines, Energie</b> | Encadrement des activités de production minière   |                   |                   |                   |                   |
| 3.1. | <b>MINES</b>          | 1. Renforcement des capacités des exploitants artisanaux des comptoirs miniers            | 300.000           | 300.000           | 300.000           | 900.000           |
|      |                       | 2. Réhabilitation des unités industrielles (Kalima, Punia, Kampene, Kailo, Namoya)        | 15.00.000         | 12.000.000        | 10.000.000        | 37.000.000        |
|      |                       | 3. Vulgarisation de Code minier   | 50.000            | 50.000            | 50.000            | 150.000           |
|      |                       | <b>Sous total mines et énergie</b>  | <b>15.350.000</b> | <b>12.350.000</b> | <b>10.350.000</b> | <b>38.050.000</b> |
| 3.2  | <b>ENERGIE</b>        | <b>Réhabilitation des centrales hydro-électriques et thermiques existantes</b>            |                   |                   |                   |                   |
|      |                       | 1. Remise en état d'activité des centrales d'Ambwe, Lubiladja, Kundaja                    | 600.000           | -                 | -                 | 600.000           |
|      |                       | 2. Renforcement des capacités des centrales hydro-électriques de Lutshurukuru et de Belia | 2.000.000         | 2.000.000         | -                 | 4.000.000         |
|      |                       | 3. Installation des lignes électriques de haute tension Kalima- Kindu                     | 1.000.000         | -                 | -                 | 1.000.000         |
|      |                       | 4. Réhabilitation de desserte électrique dans la ville de Kindu et de Kasongo             | 500.000           | 500.000           | 500.000           | 1.0000.000        |
|      |                       | 5. Approvisionnement régulier de la SNEL en carburant                                     | 200.000           | 200.000           | 200.000           | 600.000           |
|      |                       | 6. Renforcement des capacités de deux centrales thermiques de la SNEL ( Kasongo, Kindu)   | 100.000           | 100.000           | 100.000           | 300.000           |
|      |                       | 7. Construction de 7 micro-centrales électriques aux chefs-lieux de territoires           | 3.000.000         | 2.000.000         | 2.000.000         | 7.000.000         |
|      |                       | <b>Sous total</b>   | <b>12.800.000</b> | <b>4.800.000</b>  | <b>2.300.000</b>  | <b>19.900.000</b> |
|      |                       | <b>Total Mines, Energie</b>   | <b>28.150.000</b> | <b>17.150.000</b> | <b>12.650.000</b> | <b>57.950.000</b> |

|     |              |  |            |            |            |            |
|-----|--------------|--|------------|------------|------------|------------|
| IV. | <b>SANTE</b> | A) Amélioration des infrastructures sanitaires                             |            |            |            |            |
|     |              | 1. Réhabiliter / construction de 13 HGR                                    | 2.450.000  | 2.100.000  | -          | 4.550.000  |
|     |              | De 243 CSR   | 7.500.000  |            |            | 18.225.000 |
|     |              | 2. Renouvellement et modernisation des équipements médicaux.               | 10.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 | 30.000.000 |
|     |              | 3. Implantation d'une centrale provinciale de distribution des médicaments | 10.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 |

|  |  |  |                   |                   |                   |                   |
|--|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>29.950.000</b> | <b>28.475.000</b> | <b>24.350.000</b> | <b>82.775.000</b> |
|  |  | B) Amélioration de la santé maternelle et infantile        |                   |                   |                   |                   |
|  |  | 1. Couverture vaccinale                                    | 3.000.000         | 3.000.000         | 3.000.000         | 9.000.000         |
|  |  | 2. Sensibilisation à la CPN et CPS                         | 25.000            | 25.000            | 25.000            | 75.000            |
|  |  | 3. Diffusion normes PCIME                                  | 60.000            | 60.000            | 60.000            | 180.000           |
|  |  | 4. Prise en charge médicale et psycho-sociale VVS          | 50.000            | 50.000            | 50.000            | 150.000           |
|  |  | 5. formation des prestations CPME                          | 350.000           | 350.000           | 350.000           | 1.050.000         |
|  |  | 6. Renforcement des activités de planning familial         | 300.000           | 300.000           | 300.000           | 900.000           |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>3.785.000</b>  | <b>3.785.000</b>  | <b>3.785.000</b>  | <b>11.355.000</b> |
|  |  | C) Lutte contre les violences sexuelles                    |                   |                   |                   |                   |
|  |  | 1. Atelier d'élaboration des stratégies                    | 25.000            | 25.000            | 25.000            | 75.000            |
|  |  | 2. Vulgarisation des stratégies dans les 18 zones de santé | 21.6000           | 21.6000           | 21.6000           | 64.800            |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>46.600</b>     | <b>46.600</b>     | <b>46.600</b>     | <b>139.800</b>    |
|  |  | D) Urgences et épidémies                                   |                   |                   |                   |                   |
|  |  | 1. Dispositifs de lutte contre les épidémies               | 1.200.000         | 1.200.000         | 1.200.000         | 3.600.000         |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>1.200.000</b>  | <b>1.200.000</b>  | <b>1.200.000</b>  | <b>3.600.000</b>  |
|  |  | E. Formation recyclage                                     |                   |                   |                   |                   |

|  |  |  |                   |                   |                   |                    |
|--|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|  |  | 1. Appui à la formation continue du corps médical      | 250.000           | 250.000           | 250.000           | 750.000            |
|  |  | <b>Sous total</b>                                      | <b>250.000</b>    | <b>250.000</b>    | <b>250.000</b>    | <b>750.000</b>     |
|  |  | F. programmes spéciaux                                 |                   |                   |                   |                    |
|  |  | 1. Lutte contre le VIH/SIDA                            | 750.000           | 750.000           | 750.000           | 2.250.000          |
|  |  | 2. Lutte contre la malaria                             | 750.000           | 750.000           | 750.000           | 2.220.000          |
|  |  | 3. Lutte contre la lèpre et la TBC                     | 300.000           | 300.000           | 300.000           | 900.000            |
|  |  | 4. Lutte contre la trypanosomiase                      | 500.000           | 500.000           | 500.000           | 1.500.000          |
|  |  | 5. Lute contre autres maladies                         | 250.000           | 250.000           | 250.000           | 750.000            |
|  |  | <b>Sous total</b>                                      | <b>2.550.000</b>  | <b>2.550.000</b>  | <b>2.550.000</b>  | <b>7.650.000</b>   |
|  |  | G. Identification, enregistrement des tradi-praticiens |                   |                   |                   |                    |
|  |  | 1. Sensibilisation et formation des tradi-praticiens   | 200.000           | 200.000           | 200.000           | 600.000            |
|  |  | <b>Sous total</b>                                      | <b>200.000</b>    | <b>200.000</b>    | <b>200.000</b>    | <b>600.000</b>     |
|  |  | <b>Total santé</b>                                     | <b>37.981.600</b> | <b>36.506.600</b> | <b>32.381.600</b> | <b>106.869.800</b> |

|    |                    |   |         |         |         |         |
|----|--------------------|---|---------|---------|---------|---------|
| V. | <b>EAU POTABLE</b> | Renforcement des capacités d'intervention de SNHR et de la REDESO |         |         |         |         |
|    |                    | A. SNHR   |         |         |         |         |
|    |                    | 1. Aménagement de 150 sources                                     | 130.000 | 130.000 | 130.000 | 390.000 |

|            |                  |  |                  |                  |                  |                   |
|------------|------------------|--|------------------|------------------|------------------|-------------------|
|            |                  | 2. Réhabilitation des 120 sources  | 99.000           | 99.000           | 99.000           | 297.000           |
|            |                  | 3. Aménagement de 30 puits équipés de pompes manuelles   | 20.200           | 20.200           | 20.200           | 60.600            |
|            |                  | 4. Réhabilitation de 50 puits  | 89.000           | 74.700           | 74.700           | 238.400           |
|            |                  | 5. Exécution de 4 adductions gravitaires à Kalima, Kayuyu, Kailo et Kasongo  | 250.000          | 125.000          | 125.000          | 500.000           |
|            |                  | 6. Implantation des stations SNHR en milieux ruraux  | 245.000          | 245.000          | -                | 490.000           |
|            |                  | 7. Acquisition d'un atelier de forage d'eau complet et d'un compresseur de plus de 27 bases  | 350.000          | 350.000          | -                | 780.000           |
|            |                  | <b>Sous total</b>  | <b>1.183.200</b> | <b>1.043.900</b> | <b>448.900</b>   | <b>2.676.000</b>  |
|            |                  | <b>B. REGIDESO</b>   |                  |                  |                  |                   |
|            |                  | 1. Construction des 6 unités de production à Kibombo, Kindu Rive Droite et Rive Gauche, Kalima, Lubutu et Samba                                    | 3.250.000        | 3.250.000        | 3.250.000        | 9.750.000         |
|            |                  | 2. réhabilitation et renforcement des capacités de production et distribution d'eau de 3 centrales d'exploitation de Punia, Kasongo et Kabambare3. | 1.990.500        | 1.990.000        | 1.990.000        | 5.971.500         |
|            |                  | 3. Extension du réseau de distribution d'eau dans de nouveaux quartiers urbains de Kindu   | 2.650.000        | 2.650.000        | 2.650.000        | 7.950.000         |
|            |                  | <b>Sous total</b>  | <b>7.890.500</b> | <b>7.890.500</b> | <b>7.890.500</b> | <b>23.671.500</b> |
|            |                  | <b>Total Eau</b>   | <b>9.092.700</b> | <b>8.934.400</b> | <b>8.339.400</b> | <b>26.366.500</b> |
| <b>VI.</b> | <b>EDUCATION</b> | <b>A) Accroissement des capacités scolaires du primaire et du secondaire</b>   |                  |                  |                  |                   |
|            |                  | 1. Réhabilitation des écoles existantes  | 1.190.500        | 1.190.500        | 1.190.500        | 3.571.500         |
|            |                  | 2. Construction de nouvelles écoles  | 1.515.000        | 1.515.000        | 1.515.000        | 4.545.000         |
|            |                  | <b>Sous total</b>  | <b>2.705.500</b> | <b>2.705.500</b> | <b>2.705.500</b> | <b>8.116.500</b>  |
|            |                  | <b>B. Amélioration de qualité de l'enseignement</b>  |                  |                  |                  |                   |
|            |                  | 1. Renouvellement des équipements et matériels didactiques.  | 900.000          | 900.000          | 900.000          | 2.700.000         |

|             |                               |  |                   |                   |                   |                   |
|-------------|-------------------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|             |                               | 2. Renouvellement des outils et des manuels pédagogiques                                   | 1.500.000         | 1.500.000         | 1.500.000         | 4.500.000         |
|             |                               | 3. Formation continue et recyclage des enseignements                                       | 299.000           | 299.000           | 299.000           | 897.000           |
|             |                               | 4. Réhabilitation des laboratoires et ateliers des écoles techniques et professionnelles   | 2.000.000         | 2.000.000         | 2.000.000         | 6.000.000         |
|             |                               | 5. Construction des centres sportifs et de loisir  | 2.136.000         | 2.136.000         | 2.136.000         | 6.408.080         |
|             |                               | <b>Sous total</b>  | <b>6.835.000</b>  | <b>6.835.000</b>  | <b>6.835.000</b>  | <b>20.505.000</b> |
|             |                               | C. Amélioration de la logistique de l'ESU  |                   |                   |                   |                   |
|             |                               | 1. Construction d'une bibliothèque interuniversitaire                                      | 1.700.000         | 1.700.000         | 1.700.000         | 5.100.000         |
|             |                               | 2. Installation du réseau Internet et équipement informatique interuniversitaire           | 700.000           | 700.000           | 700.000           | 2.100.000         |
|             |                               | 3. Construction et équipement de laboratoire interuniversitaire                            | 1.200.000         | 1.200.000         | 1.200.000         | 3.600.000         |
|             |                               | 4. Construction bâtiments propres de l'université de Kindu et des institutions supérieures | 7.250.000         | 7.250.000         | 7.250.000         | 21.750.000        |
|             |                               | <b>Sous total</b>  | <b>10.850.000</b> | <b>10.850.000</b> | <b>10.850.000</b> | <b>32.550.000</b> |
|             |                               | <b>Total Education</b>   | <b>20.390.500</b> | <b>20.390.500</b> | <b>20.90.500</b>  | <b>61.171.500</b> |
| <b>VII.</b> | <b>VOIES DE COMMUNICATION</b> | RESEAU ROUTIER   |                   |                   |                   |                   |
|             |                               | 1.1. Routes nationales   |                   |                   |                   |                   |
|             |                               | <b>1. Lubutu – Kindu – Kasongo -Wamaza – Kalole – (850 km)</b>                             | <b>1.650.000</b>  | <b>1.425.000</b>  | <b>1.175.000</b>  | 4.250.000         |
|             |                               | 2. Kindu – Aseka Tunda via Kasongo   | 350.000           | <b>350.000</b>    | <b>300.000</b>    | <b>1.000.000</b>  |
|             |                               | 3. Kindu – Lomami 120 km   | 300.000           | 150.000           | 150.000           | 600.000           |
|             |                               | 4. Kasongo – Samba – Sentery 150 km  | 250.000           | 250.000           | 250.000           | 750.000           |
|             |                               | <b>Sous total</b>  | <b>2.550.000</b>  | <b>2.175.000</b>  | <b>1.875.000</b>  | <b>6.600.000</b>  |

|  |  |                                   |                |                |                |                  |
|--|--|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
|  |  | 1.2. Routes regionales            |                |                |                |                  |
|  |  | 5. Kibombo – Samba – 120 km       | 300.000        | 150.000        | 150.000        | 600.000          |
|  |  | 6. Kindu – Kalima – Lubile 150 km | 250.000        | 250.000        | 250.000        | 700.000          |
|  |  | <b>Sous total</b>                 | <b>500.000</b> | <b>400.000</b> | <b>400.000</b> | <b>1.300.000</b> |

|  |  |  |                   |                   |                   |                   |
|--|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  |  | B. Réouverture des routes de desserte agricole (3.041 km)                                  | 4.561.500         | 4.561.500         | 4.561.500         | 13.684.500        |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>4.561.500</b>  | <b>4.561.500</b>  | <b>4.561.500</b>  | <b>13.684.500</b> |
|  |  | C. Réhabilitation de l'Office des routes   |                   |                   |                   |                   |
|  |  | 1. Remise en état du matériel de l'Office des routes                                       | 5.000.000         |                   |                   | 5.000.000         |
|  |  | 2. Acquisition du matériel d'équipement  | 15.000.000        | 10.750.000        | 10.750.000        | 36.500.000        |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>20.000.000</b> | <b>10.750.000</b> | <b>10.750.000</b> | <b>41.500.000</b> |
|  |  | D. Maintenance des routes par canonnage manuel (Méthode HIMO)                              | 600.000           | 1.000.000         | 1500.000          | 3.100.000         |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>600.000</b>    | <b>1.000.000</b>  | <b>1500.000</b>   | <b>3.100.000</b>  |
|  |  | <b>Sous total Routes</b>   | <b>28.216.000</b> | <b>18.886.000</b> | <b>19.086.000</b> | <b>66.003.000</b> |
|  |  | <b>Voie ferroviaire</b>  |                   |                   |                   |                   |
|  |  | 1. Réhabilitation de la voie ferroviaire Kindu – Lushindoy (288 km)                        | 1.500.000         | 1.000.000         | 500.000           | 3.000.000         |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>1.500.000</b>  | <b>1.000.000</b>  | <b>500.000</b>    | <b>3.000.000</b>  |
|  |  | <b>Voie fluviale</b>   |                   |                   |                   |                   |
|  |  | 1. Réhabilitation de la voie navigable (balisage, chagage et signalisation) Kindu – Ubundu | 600.000           | 400.000           | 400.000           | 1.400.000         |
|  |  | <b>2. Réhabilitation de deux unités navigantes sur le bief moyen</b>                       | <b>1.240.000</b>  | -                 | -                 | 1.240.000         |
|  |  | 3. Réhabilitation des installations portuaires (équipement et infrastructure)              | 600.000           | -                 | -                 | 600.000           |
|  |  | <b>Sous total</b>  | <b>2.240.000</b>  | <b>400.000</b>    | <b>400.000</b>    | <b>3.240.000</b>  |
|  |  | <b>Voie aérienne</b>   |                   |                   |                   |                   |
|  |  | A. Réhabilitation de l'aéroport de Kindu   |                   |                   |                   |                   |

|  |  |  |                   |                   |                   |                   |
|--|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  |  | 1. Réfection aérogare                              | 500.000           | 200.000           | -                 | 700.000           |
|  |  | 2. Balisage de la pise                             | 500.000           | 250.000           | -                 | 750.000           |
|  |  | B. Réhabilitation des aérodromes (Punia, Kikungwa) | 350.000           | 350.000           | 200.000           | 900.000           |
|  |  | <b>Sous total</b>                                  | <b>1.350.000</b>  | <b>800.000</b>    | <b>200.000</b>    | <b>2.350.000</b>  |
|  |  | <b>Total voie de communication</b>                 | <b>33.401.000</b> | <b>21.086.000</b> | <b>20.086.000</b> | <b>74.693.000</b> |

|              |                                    |  |                  |                  |                  |                   |
|--------------|------------------------------------|--|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>VIII.</b> | <b>ENVIRONNEMENT</b>               | REHABILITATION DE LA FORET   |                  |                  |                  |                   |
|              |                                    | 1. Appui aux activités de reboisement dans la ville de Kindu et son interland  | 250.000          | 250.000          | 250.000          | 750.000           |
|              |                                    | 2. Réhabilitation des réserves forestières du domaine de la chasse Kimauo II, du parc national de Maiko, les sites historiques | 350.000          | 350.000          | 350.000          | 1.050.000         |
|              |                                    | 3. Renforcement des mécanismes de contrôle de braconnage   | 500.000          | 500.000          | 500.000          | 1.500.000         |
|              |                                    | 4. Appui aux populations vivant autour du parc de Maiko  | 250.000          | 250.000          | 250.000          | 750.000           |
|              |                                    | <b>Total environnement</b>   | <b>1.350.000</b> | <b>1.350.000</b> | <b>1.350.000</b> | <b>4.050.000</b>  |
| <b>IX.</b>   | <b>EMPLOI</b>                      | Relance des activités créatrices de l'emploi   |                  |                  |                  |                   |
|              |                                    | 1. Réhabilitation des unités de production abandonnées   | 3.500.000        | 3.500.000        | 3.500.000        | 10.500.000        |
|              |                                    | 2. Octroi des micro-crédits au bénéfice des PME et PMI   | 1.500.000        | 800.000          | 500.000          | 2.800.000         |
|              |                                    | <b>Total emploi</b>  | <b>5.000.000</b> | <b>4.300.000</b> | <b>4.000.000</b> | <b>13.300.000</b> |
| <b>X.</b>    | <b>PROTECTION ENFANT ET GENDER</b> |  |                  |                  |                  |                   |
|              |                                    | 1. Vulgarisation des instruments juridiques  | 250.000          | 250.000          | 250.000          | 750.000           |
|              |                                    | 2. Réhabilitation des centres sociaux  | 2.000.000        | 2.000.000        | 2.000.000        | 6.000.000         |

|                      |                              |   |                    |                    |                    |                    |
|----------------------|------------------------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                      |                              |   |                    |                    |                    |                    |
|                      |                              | 3. Fonds de micro-crédits en faveur des enfants et femmes                                     | 5.500.000          | 5.500.000          | 5.500.000          | 16.500.000         |
|                      |                              | <b>Total protection de l'enfant et gender</b>   | <b>12.750.000</b>  | <b>12.050.000</b>  | <b>11.750.000</b>  | <b>36.550.000</b>  |
| XI.                  | <b>CADRE DE VIE, HABITAT</b> | 1. Réhabilitation de la voirie urbaine (25 km)  | 5.00.000           | -                  | -                  | <b>5.000.000</b>   |
|                      |                              | 2. Construction de 1.000 maisons de logement pour fonctionnaires de l'Administration Publique | 3.000.000          | 2.000.000          | 1.000.000          | 6.000.000          |
|                      |                              | 3. Octroi des crédits de construction de 7.500 maisons  | 15.000.000         | 15.000.000         | 15.000.000         | 45.000.000         |
|                      |                              | <b>Total cadre de vie, habitat</b>  | <b>23.000.000</b>  | <b>17.000.000</b>  | <b>16.000.000</b>  | <b>56.000.000</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b> |                              |   | <b>212.585.800</b> | <b>173.899.000</b> | <b>156.536.600</b> | <b>542.816.400</b> |

Fait à Kindu , le 01 février 2006

Pour Le Comité Provincial DSRP Maniema

**Philémon MWANIA MANKUNKU**  
 Coordonnateur Provincial Adjoint